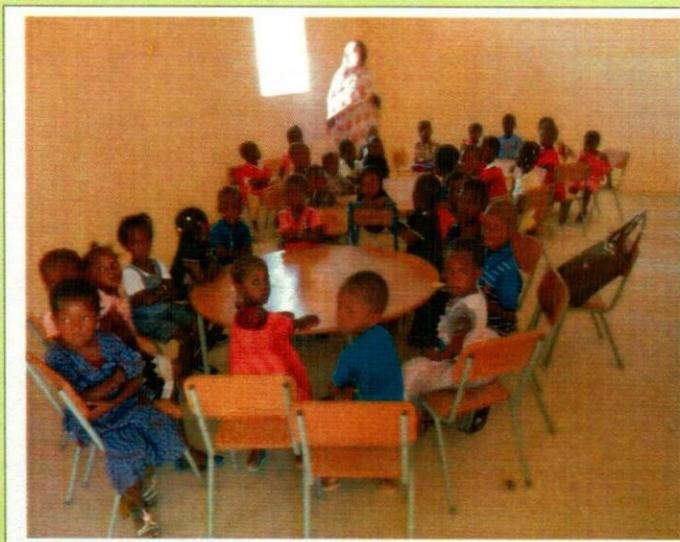


BURKINA FASO



Ministère de l'Éducation nationale, de l'Alphabétisation et de la
Promotion des Langues nationales (MENAPLN)



**STRATEGIE NATIONALE DE
DEVELOPPEMENT ACCELERE DE
L'EDUCATION PRESCOLAIRE (SNDAEP)
AU BURKINA FASO**

2021-2025



TABLE DE MATIERE

Liste des tableaux.....	iii
Liste des Graphiques.....	iii
Sigles et abréviations.....	iv
CLARIFICATION DES CONCEPTS.....	vi
AVANT-PROPOS.....	viii
RESUME EXECUTIF.....	ix
INTRODUCTION GENERALE.....	1
PARTIE I : ANALYSE DE LA SITUATION DE L'EDUCATION PRESCOLAIRE AU BURKINA FASO.....	4
1.1. CONTEXTE POLITIQUE, DEMOGRAPHIQUE, ECONOMIQUE, CULTUREL ET SOCIAL.....	4
1.1.1 Une histoire politique mouvementée.....	4
1.1.2 Une démographie à croissance élevée.....	4
1.1.3 Une situation économique empreinte de multiples chocs.....	5
1.1.4 Une situation culturelle peu favorable.....	5
1.1.5 Un contexte sécuritaire inquiétant.....	6
1.1.6 Un contexte sanitaire préoccupant.....	6
1.2. CADRE INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE.....	6
1.2.1 Le cadre institutionnel.....	6
1.2.2 Le cadre juridique.....	10
1.3. ÉVALUATION DES RESSOURCES.....	12
1.3.1 Les ressources humaines.....	12
1.3.2 Les ressources matérielles.....	15
1.3.3 Les ressources financières.....	16
1.4. BILAN DES POLITIQUES ET STRATEGIES ANTERIEURES.....	20
1.4.1 L'état des lieux des politiques et stratégies.....	20
1.4.2 Les résultats obtenus et les leçons apprises.....	21
1.4.3. La situation actuelle de l'éducation préscolaire au Burkina Faso.....	23
1.4.4. Les forces et les faiblesses.....	34
1.4.5. Les opportunités et les menaces.....	37
1.4.6. Les grands défis à relever.....	38

PARTIE II : ELEMENTS DE LA STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT ACCELERE DE L'EDUCATION PRESCOLAIRE.....	39
2.1 FONDEMENTS DE LA SNDAEP	39
2.1.1. Au plan international	39
2.1.2 Au plan régional	39
2.1.3. <i>Au plan national</i>	40
2.2 VISION	40
2.3 PRINCIPES DIRECTEURS	41
2.4 ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	42
2.4.1. Objectif global et impact attendu	42
2.4.2. Axes stratégiques, objectifs stratégiques et effets attendus	42
PARTIE III : DISPOSITION DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION	48
3.1. DISPOSITION DE MISE EN ŒUVRE	48
3.1.1. Instruments de mise en œuvre.....	48
3.1.2. Acteurs de mise en œuvre.....	48
3.1.3. Cadre organisationnel.....	48
3.2. SUIVI ET L'EVALUATION	49
3.2.1. Mécanisme de suivi et d'évaluation	49
3.2.2. Outils de suivi et d'évaluation.....	49
3.3. MECANISME DE FINANCEMENT	50
3.3.1. Acteurs du financement	50
3.3.2. Stratégie de mobilisation des ressources.....	50
3.4. ANALYSE ET GESTION DES RISQUES	51
3.4.1. L'insuffisance de financement.....	51
3.4.2. La faible adhésion des acteurs	51
3.4.3. La crise sanitaire (la pandémie de la Covid-19)	51
3.4.4. L'insécurité	51
3.4.5. Les mutations institutionnelles	52
3.4.6. Les troubles sociopolitiques.....	52
CONCLUSION	53
Annexe 1 : Tableau des risques et des mesures d'atténuation.....	54
Annexe 2 : Cadre logique de la SNDAEP	55

8

Liste des tableaux

<i>Tableau 1: Répartition du personnel d'encadrement par région et par sexe selon la qualification</i>	12
<i>Tableau 2 : Situation du personnel par emploi dans les administrations en 2019</i>	14
<i>Tableau 3: Répartition des véhicules à 4 roues et à deux roues dédiés aux activités du préscolaire</i>	15
<i>Tableau 4: Contributions relatives aux dépenses courantes des structures d'éducation préscolaire, Burkina Faso, 2015</i>	19
<i>Tableau 5: Evolution des indicateurs de l'éducation préscolaire des 10 dernières années</i>	21
<i>Tableau 6 : Nombre de structures par statut selon l'existence des commodités</i>	26

Liste des Graphiques

<i>Figure 1 : Situation du personnel par emploi dans les administrations en 2019</i>	14
<i>Figure 2 : Répartition des autres types de matériel dédiés aux acteurs du préscolaire</i>	15
<i>Figure 3 : Evolution du budget alloué à l'éducation préscolaire en dotation et en exécution de 2015 à 2019 (en milliers)</i>	16
<i>Figure 4 : Part du budget alloué à l'éducation préscolaire dans le budget du MENAPLN de 2015 à 2019 (en milliers)</i>	18
<i>Figure 5: Faiblesse des financements publics au préscolaire (confère RESEN)</i>	19
<i>Figure 6: Répartition des structures d'accueil du préscolaire</i>	22

Sigles et abréviations

ADP	: Assemblée des Députés du Peuple
AN	: Assemblée Nationale
BIT	: Bureau international du Travail
CADBE	: Charte africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant
CASEM	: Conseil d'Administration du Secteur ministériel
CDE	: Convention relative aux Droits de l'Enfant
CEB	: Circonscription d'Education de Base
CEEP	: Centre d'Eveil et d'Education Préscolaire
CESA	: Stratégie continentale de l'Education pour l'Afrique
CNR	: Conseil National de la Révolution
COGES	: Comité de Gestion
COVID-19	: Corona virus décembre 2019
CPF	: Code des Personnes et de la Famille
DEPPE	: Direction de l'Encadrement pédagogique des Personnels de l'Education
DEFICPres	: Direction de l'encadrement pédagogique, de la formation initiale et continue des personnels d'éducation préscolaire
DEPres	: Direction de l'Education Préscolaire
DG-AEF	: Direction générale de l'Accès à l'Education Formelle
DGEFG	: Direction générale de l'Education Formelle Générale
DGEPFIC	: Direction générale de l'Encadrement pédagogique et de la Formation initiale et continue
DGESS	: Direction générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles
DG-QEF	: Direction générale de la Qualité de l'Education Formelle
DPE	: Développement de la Petite Enfance
DEPFIC	: Direction de l'encadrement pédagogique, de la formation initiale et continue
DPEPPNF	: Direction Provinciale de l'Education préscolaire, Primaire et Non Formelle
DREPPNF	: Direction régionale de l'Education préscolaire, Primaire et Non Formelle
EECE	: Espaces d'Entraide Communautaire pour l'Enfance
EIA	: Education Interactive à l'Audio
EJE	: Educateurs de Jeunes Enfants
EMA	: Espaces Multi-Accueil
ENF	: Education Non Formelle
ENP	: Etude Nationale Prospective
EQAmE	: Ecole de Qualité Amie des Enfants
ESH	: Enfants en Situation de Handicap
IEJE	: Inspecteurs d'Education de Jeunes Enfants
MASSN	: Ministère de l'Action sociale et de la Solidarité nationale
MATD	: Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MEBA	: Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
MEF	: Ministère de l'Economie et des Finances

MEJE	: Moniteurs d'Education de Jeunes Enfants
MENAPLN	: Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales
MESS	: Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur
MFB	: Ministère des Finances et du Budget
MFPRE	: Ministère de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat
MFPTSS	: Ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Sécurité sociale
MINEFID	: Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement
MJFPE	: Ministère de la Jeunesse, de la Formation professionnelle et de l'Emploi
MS	: Ministère de la Santé
ODD	: Objectifs de Développement Durable
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OSC	: Organisations de la Société Civile
PIB	: Produit Intérieur Brut
PM	: Premier Ministère
PNDES	: Plan national de Développement Economique et Social
PNEP	: Programme national d'Education Préscolaire
PNMN	: Politique Nationale Multisectorielle de Nutrition
PNSAN	: Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PRES	: Présidence
PSEF	: Plan Sectoriel de l'Education et de la Formation
PSH	: Personne en Situation de Handicap
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
RESEN	: Rapport d'Etat du Système Educatif National
RSE	: Responsabilité Sociale des Entreprises
SHN	: Structures Hors Normes
SIFCEEP	: Stratégie Intégrée de Formation Continue des Enseignants et des Encadreurs Pédagogiques au Burkina Faso
SNDAEP	: Stratégie Nationale de Développement Accéléré de l'Education Préscolaire au Burkina Faso
SNDEI	: Stratégie Nationale de Développement de l'Education Inclusive
SNDIPE	: Stratégie Nationale de Développement Intégré de la Petite Enfance
TBS	: Taux Brut de Scolarisation
TIC	: Technologies de l'Information et de la Communication

CLARIFICATION DES CONCEPTS

Bisongo ou espaces d'entraide communautaire pour l'enfance (EECE)

Structure communautaire d'éducation préscolaire ayant pour mission d'assurer l'éveil, l'éducation et la protection des enfants âgés de 3 à 6 ans.

Développement intégré de la petite enfance

Évolution harmonieuse de l'enfant de 0 à 8 ans sous tous les aspects de la croissance : aspects perceptif, physique, mental, linguistique, émotionnel et social. Il fait appel à une approche intégrée d'offre de services dans cinq (5) domaines prioritaires : l'éducation, la santé, la nutrition, l'eau/l'hygiène/l'assainissement et la protection.

Éducation de base

L'ensemble des activités éducatives et de formation consistant à faire acquérir à l'individu dans un contexte historique, social et linguistique déterminé, un ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes indispensables lui permettant de comprendre son environnement, d'interagir avec lui, de poursuivre son éducation et sa formation au sein de la société et de participer plus efficacement au développement économique, social et culturel de celle-ci. Elle comprend l'éducation de la petite enfance, l'enseignement de base et l'éducation non formelle.

Éducation non formelle

Toutes les activités d'éducation et de formation, structurées et organisées dans un cadre non scolaire. Elle comprend notamment l'alphabétisation, les formations et le développement de l'environnement lettré.

Éducation ou encadrement de la petite enfance

L'ensemble des activités éducatives destinées à des enfants de 0 à 6 ans en vue de favoriser leur développement global et harmonieux, stimuler leurs potentialités affectives, intellectuelles, motrices, artistiques et contribuer à leur épanouissement et leur apprentissage de la vie sociale. Elle comprend l'éducation de la prime enfance et l'éducation préscolaire.

Éducation inclusive

Selon l'UNESCO, l'éducation est inclusive quand tous les élèves peuvent pleinement accéder et participer à l'apprentissage grâce à des aménagements raisonnables et des stratégies pédagogiques adaptées à leurs besoins spécifiques. Le concept d'inclusion englobe tous les aspects de la vie scolaire et s'appuie sur une culture et des politiques de soutien. Le Burkina Faso a élaboré la stratégie nationale de développement de l'éducation inclusive (SNDEI) 2018-2022.

Éducation préscolaire

« L'ensemble des activités éducatives destinées aux jeunes enfants de 3 à 6 ans en vue de développer leurs potentialités affectives, artistiques, intellectuelles et physiques et de les préparer à l'enseignement primaire. »¹ Le décret N°2009-228/PRES/PM/MASSN/MEBA/MESSRS portant fixation des âges d'entrée au préscolaire, au primaire, au post primaire, au secondaire et au supérieur précise que l'âge d'entrée au préscolaire est de 3 ans révolus tandis que celui du primaire est de 6 ans révolus. Par conséquent, l'éducation préscolaire concerne les enfants âgés de 3 à 5 ans.

Éducation spécialisée

L'ensemble des activités d'éducation et de formation destinées à des personnes atteintes d'un handicap physique, sensoriel ou mental ou ayant des difficultés d'adaptation personnelle ou d'intégration sociale, afin de faciliter leur adaptation et leur intégration sociales.

Espace multi accueil

Espace aménagé accueillant occasionnellement et pour une durée limitée des enfants de 3 mois à 6 ans. Au-delà de la fonction de garde de l'enfant, il y a celle d'éveil et d'éducation de l'enfant. Les enfants d'âge

¹ Loi N°013-2007/AN portant loi d'orientation de l'éducation du 30 juillet 2007

préscolaire (3 à 5 ans) reçoivent dans cette structure un encadrement spécifique pour être pris en compte dans les annuaires statistiques du préscolaire.

Eveil

Etat d'un individu dont les différentes fonctions sensorielles (vue, ouïe, odorat, goût, toucher) sont développées et lui permettent d'être réceptif aux informations provenant du milieu environnant.

Educateur de Jeunes Enfants (EJE)

Professionnel de la petite enfance, chargé de l'encadrement des enfants dans les structures préscolaires. De nos jours, dans le cadre du statut particulier du métier éducation formation de l'emploi, ce terme renvoie à éducateur de la petite enfance (EPE).

Ecole Nationale des Enseignants du Primaire (ENEP)

Structure de formation des enseignants du primaire. Dans le cadre de la réforme des ENEP, ces écoles de formation sont devenues des Instituts Nationaux de Formation des Personnels de l'Éducation (INFPE).

Goûter

Petit repas ou collation pris entre le petit déjeuner et le déjeuner et /ou dans l'après-midi.

Grands moments

Ensemble d'espaces de temps et d'occasions organisés dans les structures préscolaires pour répondre à certains besoins de l'enfant. Il s'agit : de l'accueil, du passage aux toilettes, du goûter, de la récréation et de la sortie.

Handicap

Selon la CDPH, par personnes handicapées on entend des personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres. Il peut s'agir - sans exhaustivité - d'incapacités physiques, de difficultés d'apprentissage, de problèmes de santé chroniques, d'incapacités sensorielles, de troubles de la parole, d'incapacités psychosociales, de troubles du comportement ou de troubles émotionnels.

Inspecteur d'Éducation de Jeunes Enfants (IEJE)

Professionnel de la petite enfance, chargé de l'encadrement des personnels de l'éducation préscolaire. De nos jours, dans le cadre du statut particulier du métier éducation formation de l'emploi, ce terme renvoie à inspecteur d'éducation de la petite enfance (IEPE)

Jeux extérieurs

Jeux fabriqués avec de gros matériels et implantés dans la cour de récréation des structures d'encadrement des enfants. Exemples : cage à grimper, toboggan, balançoire, animaux mobiles.

Jeux intérieurs

Jeux et jouets fabriqués avec de petits matériels et utilisés généralement dans une salle. Exemples : poupée, jeux d'encastrement, jeux de construction, jeux d'emboîtement, jeux de forme.

Petite maman

Femme chargée de l'encadrement du jeune enfant dans les espaces d'entraide communautaire pour l'enfance (EECE)

Petit papa

Homme chargé de l'encadrement du jeune enfant dans les espaces d'entraide communautaire pour l'enfance (EECE).

Projet pédagogique

Cadre référentiel qui présente les modalités et le contenu des activités d'éducation.

Section

Dans le domaine du préscolaire, une section correspond à une tranche d'âge donnée d'enfants de niveau de développement (physique, socio – affectif et cognitif) sensiblement égal. Il y a 3 sections : - petite section (3 à 4 ans) - moyenne section (4 à 5 ans) - grande section (5 à 6 ans).

AVANT-PROPOS

L'ambition majeure de la présente Stratégie Nationale de Développement Accéléré de l'Education Préscolaire (SNDAEP) est de contribuer significativement à la croissance constante du niveau préscolaire au Burkina Faso. Celle-ci se traduira sur le terrain en termes d'amélioration de l'accès, de la qualité de l'éducation préscolaire ainsi que du renforcement du pilotage et du soutien dans la gouvernance.

Dans ce sens, à travers sa vision, la SNDAEP exprime la volonté du Gouvernement et de ses partenaires, de mettre le développement de l'éducation préscolaire au centre des défis à relever dans le domaine de l'éducation pour l'avenir de la société burkinabè.

Cette volonté politique se renforcera particulièrement durant les cinq (5) prochaines années (2021-2025) de mise en œuvre de la Stratégie, à travers plusieurs mesures concrètes aux plans juridique, administratif, financier et technique en concertation permanente avec les différents acteurs du système éducatif burkinabè.

Dans cette perspective, la SNDAEP se présente comme un référentiel consensuel, harmonisé et fédérateur dans le domaine de l'éducation préscolaire, en vue de favoriser la convergence des efforts multiformes de tous les intervenants du domaine.

Ce document de référence, qui constitue le référentiel gouvernemental en matière d'éducation préscolaire, s'adresse à tous les acteurs institutionnels (étatiques et non étatiques) et communautaires qui doivent se l'approprier et s'y référer pour leurs interventions et contributions à divers niveaux.

La vocation des efforts qui seront déployés par l'Etat et ses partenaires dans le cadre de la mise en œuvre de la SNDAEP serait d'aboutir à l'avènement d'un environnement institutionnel et communautaire propice à l'épanouissement et au développement des enfants d'âge préscolaire.

Pour l'atteinte des résultats escomptés par la SNDAEP, il est recommandé l'activation des piliers essentiels et complémentaires tels que le ferme engagement des pouvoirs publics, la mobilisation des partenaires techniques et financiers, la participation des acteurs du secteur public et du privé, l'implication des communautés à la base et la détermination des acteurs de terrain.

L'éducation des enfants étant un devoir collectif, c'est ensemble que nous parviendrons à offrir au Burkina Faso un cadre d'éducation préscolaire dynamique, performant, inclusif et de bonne qualité.

J'engage donc tous les acteurs à accepter et à inscrire leurs interventions dans le cadre de ce référentiel national en matière d'éducation préscolaire au Burkina Faso.

Le Ministre de l'Education nationale, de l'Alphabétisation
et de la Promotion des Langues nationales


Joseph André OUEDRAOGO
Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques



RESUME EXECUTIF

Le développement de l'accès à l'éducation préscolaire est une préoccupation majeure pour le Gouvernement du Burkina Faso. Cependant, le contexte social, culturel et économique, marqué par la pauvreté, l'analphabétisme et la persistance des pesanteurs socio culturelles, offre peu de perspectives aux familles d'inscrire leurs enfants dans les structures préscolaires. Au niveau étatique, on note une insuffisance dans l'offre d'éducation préscolaire, face à une demande d'éducation de plus en plus croissante. A cela s'ajoute une faible accessibilité financière des ménages à l'éducation préscolaire surtout en milieu rural et péri-urbain. Tous ces facteurs constituent un frein au développement de l'éducation préscolaire au Burkina Faso.

Ces contraintes font que le taux brut de préscolarisation, qui est de 5,2%² en 2018/2019, est toujours faible. En effet, sur une population pré-scolarisable de 2 029 683 enfants, seulement 105 485 sont préscolarisés avec de fortes disparités régionales. Aussi, le Burkina Faso compte-t-il 1348 structures préscolaires dont 260 communautaires, 918 centres d'éveil et d'éducation préscolaire (CEEP) privés et 170 CEEP publics en 2018-2019.

Pour accroître de manière significative les indicateurs d'accès et de qualité de l'éducation préscolaire au Burkina Faso, le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (MENAPLN) a élaboré une « Stratégie Nationale de Développement Accéléré de l'Éducation Préscolaire (SNDAEP) » assortie d'un plan d'action triennal glissant.

Cette stratégie découle de la vision suivante : « **A l'horizon 2025, le Burkina Faso dispose d'un sous-système d'éducation préscolaire performant, inclusif et accessible à tous ses enfants** ». Elle trouve ses fondements dans plusieurs référentiels au plan international et national.

Au niveau international, la Stratégie se fonde sur la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) et les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Au niveau régional, la SNDAEP tire ses fondements de la Stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique (CESA 2016-2025), de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (CADBE) et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

Au niveau national, elle se fonde entre autres sur :

- la Constitution du Burkina Faso ;
- la loi d'orientation de l'éducation ;
- l'Étude nationale prospective « Burkina 2025 » ;
- le Plan national de développement économique et social (2016-2020) ;
- le Plan sectoriel de l'éducation et de la formation (2017-2030).

Le diagnostic de l'éducation préscolaire a révélé entre autres, les faiblesses suivantes :

- ✓ l'insuffisance de/d':
 - infrastructures et d'équipements du préscolaire ;
 - infrastructures socio-éducatives, d'eau, d'hygiène assainissement santé nutrition (infirmerie, latrines, forages, cuisines) ;
 - personnels qualifiés dans les structures privées et communautaires ;
 - dotation des vivres pour le fonctionnement optimal des cantines sur la durée scolaire ;
- ✓ les fortes disparités géographiques des CEEP ;
- ✓ le non-respect des prescriptions du cahier des charges par certains établissements préscolaires privés ;

² Annuaire statistique du préscolaire 2018/2019

- ✓ le coût élevé des frais de préscolarisation avec des disparités très remarquables des frais d'accès ;
- ✓ l'existence de structures préscolaires non fonctionnelles³ ;
- ✓ l'insuffisance ou absence de prise en charge du personnel communautaire ;
- ✓ l'interruption précoce de la préscolarisation due au non-respect des âges d'entrée au primaire ;
- ✓ la faible mobilisation de ressources endogènes par les communes pour les cantines scolaires ;
- ✓ le faible accès des enfants à besoins spécifiques ;
- ✓ la faible qualification du personnel dans la prise en charge des enfants à besoins spécifiques.
- l'insuffisance de/d' :
 - o suivi contrôle des structures privées ;
 - o dotation en matériel pédagogique dans les CEEP publics et les Bisongo ;
 - o encadreurs pédagogiques ;
 - o suivi de la mise en œuvre des programmes ;
- la disparité des curricula d'éducation selon le statut des structures préscolaires ;
- la disparité des curricula d'éducation au niveau du privé ;
- la quasi-absence de ressources matérielles et financières pour la conduite des activités de suivi et d'encadrement pédagogiques ;
- le déphasage du PNEP avec les réalités pédagogiques du moment.
- l'insuffisance de/d/dans :
 - o la gestion décentralisée de l'éducation préscolaire (faible appropriation du transfert du préscolaire aux collectivités territoriales),
 - o la collecte des données statistiques liées au préscolaire,
 - o le déploiement du personnel d'éducation préscolaire ;
 - o la gestion des ressources matérielles et financières ;
 - o moyens logistiques et de carburant pour assurer l'encadrement pédagogique,
 - o matériels informatiques et péri-informatiques et de mobiliers ;
 - o mécanismes de mobilisation sociale ;
 - o système de communication interne et externe.
- la multiplicité des réformes dans les programmes ;
- la faiblesse des allocations budgétaires au profit du préscolaire ;
- la faible organisation du système de suivi-évaluation.

Face à ces insuffisances, les défis majeurs à relever à l'horizon 2025 sont :

- le développement de l'accès au préscolaire ;
- l'amélioration de la qualité de l'éducation préscolaire ;
- la mise en place d'un mécanisme pertinent de pilotage.

L'objectif global de la Stratégie est de promouvoir un développement accéléré de l'éducation préscolaire au Burkina en faisant passer le taux brut de préscolarisation national de 5,2% en 2019 à 10% en 2023 et à 15% en 2025. Les impacts attendus de la mise en œuvre de la stratégie sont :

- l'offre d'éducation préscolaire s'est accrue ;
- la qualité des services d'éducation préscolaire est améliorée ;
- le pilotage et soutien à l'éducation préscolaire sont renforcés.

³ pour les structures publiques : insuffisance de salles, et d'équipements, insuffisance de personnel ; pour les structures communautaires : non prise en charge des petites mamans et petits papas, insuffisance de vivres pour la cantine, insuffisance d'implication des COGES

Trois axes stratégiques ont été décrits pour favoriser l'atteinte de l'impact attendu. . Ce sont : (i) l'amélioration de l'accès des enfants aux structures d'éducation préscolaire ; (ii) l'amélioration de la qualité de l'éducation préscolaire et (iii) le renforcement du pilotage et du soutien à l'éducation préscolaire.

Axe stratégique 1 : amélioration de l'accès des enfants aux structures d'éducation préscolaire

Cet axe se décline en trois (03) Objectifs Stratégiques (OS) qui sont : (i) OS 1.1 : accroître l'offre d'éducation préscolaire, (ii) OS 1.2 : dynamiser les structures communautaires d'éducation préscolaire (iii) OS 1.3 : promouvoir l'équité et l'égalité d'accès à l'éducation préscolaire.

Axe stratégique 2 : amélioration de la qualité de l'éducation préscolaire

L'opérationnalisation de cet axe passe par la réalisation de trois objectifs stratégiques : (i) OS 2.1 : renforcer la formation initiale et continue des personnels de l'éducation préscolaire (ii) OS 2.2 : renforcer l'encadrement pédagogique au préscolaire et (iii) OS 2.3 : renforcer les capacités des structures d'éducation préscolaire en matériels didactiques, pédagogiques et ludiques.

Axe stratégique 3 : renforcement du pilotage et soutien à l'éducation préscolaire

Pour l'opérationnalisation de cet axe, les objectifs stratégiques suivants sont identifiés : (i) accroître les capacités opérationnelles, (ii) améliorer la gouvernance de l'éducation préscolaire et le partenariat entre l'État et le secteur privé et (iii) améliorer la visibilité de l'éducation préscolaire.

Le coût global de la stratégie nationale de développement accéléré de l'éducation préscolaire (SNDAEP) est estimé à soixante-treize milliards quatre cent douze millions cinq cent quatre-vingt-un mille (73 412 581 000) francs CFA pour la période 2021-2025 et de quarante-deux milliards trois cent quatre-vingt-six millions cent quarante-sept mille (42 386 147 000) F CFA pour la phase triennale 2021-2023, répartis comme suit :

Tableau 1 : Plan de financement (en milliers de francs CFA)

Années	2021 (en milliers)	2022 (en milliers)	2023 (en milliers)	Total (en milliers)	En % du coût total
Axe stratégique 1: Amélioration de l'accès des enfants aux structures d'éducation préscolaire	10 235 333	11 348 705	11 643 915	33 227 953	78,4%
Axe stratégique 2: Amélioration de la qualité de l'éducation préscolaire	2 115 719	2 563 913	3 060 378	7 740 010	18,3%
Axe stratégique 3 : Renforcement du pilotage et soutien à l'éducation préscolaire	520 800	504 230	393 155	1 418 184	3,3%
Coût de la SNDAEP	12 871 852	14 416 848	15 097 447	42 386 147	100,00%

Source : DEPres

La mise en œuvre de la SNDAEP 2021-2025 se fera sur la base d'une programmation réaliste et prenant en compte l'implication des acteurs concernés. Elle sera déclinée en plans d'actions triennaux glissants spécifiques. Les activités du plan d'action seront prises en compte dans le plan de travail annuel du ministère.

Le financement de la SNDAEP sera assuré principalement par le budget de l'Etat et par les partenaires techniques et financiers. Une planification budgétaire pluriannuelle glissante permettra de mettre en évidence les besoins pour la mise en œuvre de la Stratégie. Des mécanismes de pérennisation du financement de la stratégie sur des ressources internes doivent être également adoptés.

Les risques majeurs qui pourraient influencer la mise en œuvre de la SNDAEP 2021-2025 sont :(i) l'insuffisance de financement, (ii) la faible adhésion des acteurs, (iii) la crise sanitaire (la pandémie du Covid-19), (iv) l'insécurité, (v) les mutations institutionnelles et (vi) les troubles sociopolitiques.

INTRODUCTION GENERALE

Le Burkina Faso, à l'instar des autres pays en voie de développement, s'est engagé au cours de la deuxième moitié du XXème siècle pour la protection et le développement des jeunes enfants dans les cadres institutionnels modernes. C'est ainsi que l'éducation de la petite enfance a vu le jour dans un paysage éducatif et social favorable, marqué par l'ouverture de 15 structures privées d'éducation préscolaire entre 1958 et 1979. Ces structures ont eu pour missions essentielles la promotion du droit à la vie, du droit à la santé, du droit à l'éducation, du droit à la protection contre l'exploitation sous toutes ses formes. Elles ont participé également à la promotion de l'autonomisation de la femme à travers l'allègement des charges de garde des jeunes enfants. Enfin, elles se sont illustrées comme des adjuvants à l'obligation scolaire en ce sens qu'elles délestent les jeunes filles de la garde de leurs frères et sœurs pour aller jouir de leur droit à l'éducation.

C'est ainsi que les gouvernants ont adopté des instruments juridiques internationaux et pris des textes réglementaires et juridiques au niveau national pour encadrer le domaine de la protection et du développement de l'enfant.

Au niveau international, le Burkina Faso a ratifié divers instruments juridiques internationaux de protection et de promotion des droits de l'enfant. L'engagement en faveur de la petite enfance s'est aussi traduit par la souscription aux différentes déclarations sur l'éducation telles que la déclaration mondiale sur l'éducation pour tous (1990), le forum de Dakar (2000) et l'agenda post-2015.

Au niveau national, le Burkina Faso a repris dans son droit interne les principes et orientations de divers instruments internationaux qu'il a ratifiés. A travers ces dispositifs, l'État Burkinabè accorde une place particulière aux jeunes enfants âgés de 0 à 8 ans, dont notamment la protection juridique, l'accès aux soins de santé et l'encadrement scolaire. Fort de tous ces instruments, et avec la ferme volonté de développer le domaine, le Burkina Faso a entrepris des actions pour la mise en place de structures opérationnelles pour garantir la protection et le développement des jeunes enfants.

Pour ce qui concerne l'éducation préscolaire, entre 1958 et 1979, le Burkina Faso dénombrait 15 structures privées concentrées dans les deux principales villes (Ouagadougou et Bobo -Dioulasso). Les enfants étaient encadrés par des instituteurs et l'enseignement était basé sur l'apprentissage de la lecture et du calcul.

- De 1979 à 1985 : expérience des centres préscolaires en zones rurales.
- De 1985-1996 : création des garderies populaires, et démocratisation de l'éducation préscolaire à moindre coût.
- De 1997 à nos jours : période d'expérimentation des formules alternatives d'éducation préscolaire et de généralisation du préscolaire.

Et pour faire de la démocratisation de l'éducation préscolaire une réalité, différents documents de planification ont révélé le niveau des ambitions des autorités à l'égard du domaine. Ainsi le Programme Sectoriel de l'Éducation et de la Formation (PSEF) avait pour cible un taux brut de scolarisation au préscolaire de 5,3% en 2016 à 25% en 2030, le Programme de Développement Stratégique de l'Éducation de Base visait le passage de 3% en 2010 à 11,3% en 2015 et au moins 25% en 2021. Quant au Plan national de développement économique et social, il compte accroître le taux brut de scolarisation au préscolaire de 3,9% en 2015 à 7,6% en 2020.

Au bilan, malgré les efforts consentis et les ambitions exprimées, le niveau de développement de l'éducation préscolaire reste très bas.

Avec un taux de préscolarisation de 5,2% en 2019 contre une moyenne africaine qui est à 18% et celle de la CEDEAO à 33,5%, le Burkina Faso apparaît dans le groupe des pays dont la couverture préscolaire est très faible.

Au regard de ces grands gaps constatés, il s'avère d'une impérieuse nécessité qu'une stratégie soit élaborée pour fédérer les énergies et orienter les interventions des partenaires techniques et financiers et faire évoluer de façon substantielle les indicateurs d'accès et de qualité de l'éducation préscolaire au Burkina Faso.

La Stratégie nationale de développement accéléré de l'éducation préscolaire prend en charge les structures publiques d'éducation préscolaire, les structures privées d'éducation préscolaire, les structures communautaires d'éducation préscolaire et les problématiques liées à la question des normes et la qualité des services de protection et d'éducation préscolaire. La tranche d'âge concerne tous les enfants de 3 à 5 ans vivant sur le territoire burkinabé.

Elle se veut un outil d'aide à la décision et à la planification opérationnelle d'une part, et le baromètre des actions menées pour le développement de l'offre et de la qualité de l'éducation préscolaire d'autre part.

La mise en œuvre de la SNDAEP permettra donc à 382 601 enfants de 3 à 5 ans de bénéficier d'une éducation préscolaire de qualité facilitant un bon accès à l'enseignement primaire.

L'élaboration de la Stratégie nationale de développement accéléré de l'éducation préscolaire 2021-2025 a été participative, impliquant les structures centrales et déconcentrées du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales (MENAPLN), les ministères partenaires, les personnes ressources, les partenaires sociaux et les partenaires techniques et financiers soutenant le domaine de l'éducation préscolaire. À cet effet, plusieurs ateliers ont été organisés à Koudougou, Loubila et Ouagadougou d'octobre 2017 à mai 2021. Ces ateliers se sont déroulés selon une approche participative alternant des travaux de groupes et plénières. Cette démarche a permis, à travers des échanges fructueux et des contributions riches et constructives, d'aboutir à chaque fois à un consensus et à des produits pertinents. Les résultats obtenus à l'issue des différents travaux ont été, à chaque fois, restitués en plénière et discutés pour être soit approfondis, soit corrigés ou complétés.

Des contributions post-ateliers ont été recueillies par l'entremise des spécialistes en éducation, des personnes de ressources, des membres de certaines instances de décision et d'orientation du MENAPLN pour enrichir le document.

Les travaux de la stratégie ont été principalement axés sur :

- la réalisation de l'étude diagnostique de la situation de l'éducation préscolaire en octobre 2017;
- la mise en place du comité technique d'élaboration de la stratégie en décembre 2017;
- l'analyse des résultats de l'étude diagnostique en vue de déterminer les grands défis de l'éducation préscolaire au Burkina Faso en décembre 2017;
- la réalisation d'une enquête complémentaire pour compléter certaines informations, récolter des données complémentaires et prendre en compte les attentes des principaux acteurs de l'éducation préscolaire en avril 2019 ;
- l'élaboration de la synthèse du rapport diagnostic en sous-groupes en avril 2019;
- l'identification et la planification des actions stratégiques devant être entreprises durant les cinq (5) prochaines années (2021-2025) ;
- l'élaboration de l'avant-projet de la SNDAEP, de mars à septembre 2020;

- l'élaboration du plan d'action triennal (PAT) assorti d'un cadre budgétaire détaillé, de mars à septembre 2020 ;
- la validation technique du projet de stratégie et du plan d'action triennal glissant du 23 au 25 février 2021 à la DGRIEP ;
- l'intégration des corrections et la stabilisation du modèle de simulation statistique ayant permis un réajustement du cadre budgétaire 2021-2025 ;
- la validation nationale du projet de stratégie et du plan d'action triennal glissant le 06 avril 2021 à la DGENF ;
- l'intégration des observations et amendements et finalisation du document de stratégie et son plan d'action en vue de sa présentation au CNPD.

La présente stratégie s'articule autour des points suivants : (i) analyse de la situation de l'éducation préscolaire au Burkina Faso, (ii) éléments de la stratégie nationale de développement accéléré de l'éducation préscolaire, (iii) dispositions de mise en œuvre et de suivi-évaluation.

8

PARTIE I : ANALYSE DE LA SITUATION DE L'EDUCATION PRESCOLAIRE AU BURKINA FASO

1.1. CONTEXTE POLITIQUE, DEMOGRAPHIQUE, ECONOMIQUE, CULTUREL ET SOCIAL

Le Burkina Faso est un pays de l'Afrique occidentale, d'une superficie de 274 200 km². Il est entièrement continental et frontalier à six (6) pays : le Mali au Nord, le Niger à l'Est, le Bénin au Sud- Est, le Togo et le Ghana au Sud et la Côte d'Ivoire au Sud-Ouest.

Estimée à 20 244 080 d'habitants⁴, la population burkinabè est jeune et marquée par une forte tradition migratoire vers les pays voisins, et ce, depuis l'époque coloniale.

Sur le plan administratif, le territoire est organisé en 13 régions composées de 45 provinces.

1.1.1 Une histoire politique mouvementée

L'histoire politique du Burkina Faso a subi de fortes turbulences depuis son accession à l'indépendance le 5 août 1960. Il est à sa quatrième république fondée sur le référendum du 2 juin 1991.

En octobre 2014, la velléité de modifier une deuxième fois la Constitution (une première modification a eu lieu en avril 2000), pour sauter le verrou de la limitation du nombre et de la durée des mandats présidentiels (article 37) provoque une grande insurrection.

Au niveau national, cette insurrection et les événements qui en ont résulté, continuent d'impacter la vie politique, socio-économique et éducative. Le pays fait désormais face à une veille citoyenne très alerte et de plus en plus exigeante. Une réconciliation nationale qui cherche encore sa voie et des revendications sociales à profusion. Cette situation qui tarde à se stabiliser impacte négativement le développement continue de l'éducation préscolaire à travers les fréquentes grèves et autres mouvements d'humeur touchant le personnel éducatif du préscolaire.

1.1.2 Une démographie à croissance élevée

Selon l'Institut National de la Statistique et de la Démographie⁵, la population burkinabè est caractérisée par son extrême jeunesse. En effet, 47% de la population est âgée de moins de 15 ans, 67% de moins de 25 ans et 33,2% des jeunes ont un âge compris entre 15 et 35 ans. La population d'âge préscolaire est estimée à 2 029 683 dont 991 571 filles. Selon les estimations, il faut attendre 2030 pour que la structure par âge de la population (avec moins de 45% de dépendants au sein de la population) puisse présenter une opportunité pour booster la croissance économique.

Toutefois, pour que cette opportunité se transforme en réalité, des investissements massifs et durables devraient être consentis dans la santé, l'éducation, la création d'emploi et la gouvernance.

Les paris peuvent paraître difficiles à tenir car au niveau de l'éducation, les populations des groupes d'âges spécifiques concernés notamment par le préscolaire, le primaire, le post-primaire, le secondaire et l'université pourraient tripler sur la période 1985-2025. Il faudra au système éducatif des moyens financiers importants à mobiliser dans un contexte d'insuffisance de ressources et de priorités qui s'affichent pratiquement sur tous les fronts de la demande sociale.

⁴ INSD, annuaire statistique national 2018, p28

⁵ INSD, Tableau de bord démographique, Novembre 2015 (http://www.insd.bf/n/contenu/autres_publications/TBD.pdf)

1.1.3 Une situation économique empreinte de multiples chocs

L'activité économique nationale se déroule dans un contexte marqué par de multiples chocs externes.

Au niveau international, l'environnement économique est caractérisé par une survenance fréquente d'événements défavorables dont les plus importants sont la crise financière internationale de 2008-2009, l'évolution erratique des cours des matières premières, les incertitudes en lien avec les tensions commerciales et géopolitiques et, plus récemment, la propagation de la maladie à COVID-19. Cette succession de chocs extérieurs engendre entre autres des forts taux d'inflation et de chômage, le resserrement des conditions financières mondiales, un fléchissement de l'expansion mondiale qui est tombée en moyenne de 5,0 % par an en 2007 à 3,9 % en 2008 et à 3,0 % en 2009 et un recul de la croissance mondiale entre 2017 et 2018 de 3,8% à 3,6%.

Les effets de tels chocs peuvent se ressentir au plan national par le recul des investissements privés, la baisse du pouvoir d'achat, la mauvaise orientation du commerce extérieur et de certaines activités nationales et le ralentissement de l'activité économique.

La crise sanitaire mondiale du coronavirus en particulier a engendré des mesures de confinement entraînant une rupture des chaînes d'approvisionnement mondiales, une baisse des cours des matières premières et l'effondrement de l'activité économique mondiale qui est passée de 2,9% en 2019 à une contraction de 3,0% en 2020. Ce choc a entraîné au niveau national d'importantes perturbations économiques, sociales et budgétaires, un taux de croissance de l'économie nationale qui chuterait à 2,0% en 2020, après avoir affiché 6,8% en 2018 et 5,7% en 2019. Quant au taux d'inflation, il se situerait en hausse de 3,9% en 2020 après une baisse de 3,2 en 2019.

Les chocs externes récurrents sont susceptibles de répercussions négatives sur le cadre macroéconomique national et les finances publiques avec pour corollaire des difficultés de financement des activités en lien avec l'éducation préscolaire.

Il convient de faire de ce contexte une opportunité en mobilisant des ressources endogènes et en développant des capacités de résilience face à cette problématique.

1.1.4 Une situation culturelle peu favorable

Le Burkina Faso compte une soixantaine de groupes ethnolinguistiques et trois confessions religieuses dominantes que sont l'islam, le christianisme et l'animisme. Les langues nationales sont les principaux vecteurs de communication. Elles sont utilisées par la quasi- totalité de la population résidente (96,8%). C'est dans cette optique que le Burkina Faso a adopté une loi portant modalités de promotion et d'officialisation des langues nationales.

La coexistence pacifique entre les groupes ethniques d'une part et entre les confessions religieuses d'autre part constitue un atout majeur.

La société burkinabè, à l'instar des sociétés contemporaines, connaît une crise des valeurs due aux grandes mutations sociales, économiques et politiques induites par la mondialisation et la globalisation.

Aussi est-on à une période charnière, où le tissu social est fragilisé, les réseaux de solidarité affaiblis remettant en cause les modèles politique, économique et familial d'antan. Ainsi, au niveau de la petite enfance, on constate l'effritement de la solidarité et des liens parentaux, l'augmentation des ménages monoparentaux, les messages non éducatifs véhiculés par les technologies de l'information et de la communication (TIC), la persistance des croyances ancestrales et des pratiques traditionnelles rétrogrades néfastes à la santé de l'enfant.

1.1.5 Un contexte sécuritaire inquiétant

Le Burkina Faso a été victime d'une attaque terroriste dans la capitale, le 15 janvier 2016 qui a fait 30 victimes dont la majorité était des expatriés. Depuis cette attaque d'envergure dans la capitale, loin de reculer d'ampleur, des actes terroristes se sont multipliés et étendus sur une partie du territoire national. Pour ce faire, l'État d'urgence a été décrété pour compter de janvier 2019, dans 6 régions (Boucle du Mouhoun, Centre-Est, Est, Hauts-Bassins, Nord et Sahel) sur 13 que compte le pays et concernait 14 provinces sur 45.

Le secteur de l'éducation paie un lourd tribut des attaques terroristes. Car les écoles sont souvent la cible directe des terroristes ou victimes collatérales. Il est évident que lorsque les populations fuient en masse devant la menace terroriste en abandonnant tout le village, elles partent avec les enfants. A titre illustratif sur 613 712 déplacés internes recensés au 27 janvier 2020, 344 711 sont des enfants, soit 57,80%.

Cette crise a entraîné la fermeture de 2 369 établissements, affectant ainsi 325 245 élèves et 10 048 enseignants. On note que 623 établissements ont été endommagés à la date du 30 janvier 2020⁶.

Au regard de cette situation, il est évident que l'insécurité causée par les actes terroristes met en difficulté l'État burkinabè dans ses efforts de garantir un accès équitable à l'éducation à tous les enfants du pays.

1.1.6 Un contexte sanitaire préoccupant

La situation sanitaire se caractérise par un fort taux de mortalité infantile dont les principales causes relevées dans les services de santé sont : le paludisme, les diarrhées, les infections respiratoires aiguës, les maladies épidémiques (méningite, rougeole) et les carences nutritionnelles. Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National de Développement Économique et Social (PNDES), le Gouvernement s'est engagé à prendre en charge gratuitement les soins de santé au profit des femmes enceintes et des enfants de 0 à 5 ans en vue d'améliorer l'accessibilité, la qualité et la quantité de l'offre des services de santé.

A cette situation déjà préoccupante, vient s'ajouter la pandémie de la COVID-19 qui exige des efforts plus robustes.

1.2. CADRE INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE

L'existence d'un environnement institutionnel et juridique favorable à l'éducation préscolaire est l'une des conditions *sine qua non* à son réel développement. En effet, l'appui politico-institutionnel de la part des autorités publiques pour les services de développement de la petite enfance (DPE), accompagné de financements adéquats, de mécanismes de coordination et de suivi effectifs sont autant des aspects incontournables au développement harmonieux, équitable et intégré du DPE. Globalement, l'environnement politico-institutionnel au Burkina Faso reste caractérisé par l'apport d'acteurs étatiques et non étatiques ainsi qu'un cadre juridique favorable à la promotion de la petite enfance au regard des textes législatifs, réglementaires pris au niveau national et international.

1.2.1 Le cadre institutionnel

✦ Les acteurs étatiques

La question de la prise en charge de l'éducation préscolaire du point de vue institutionnelle est portée par le ministère en charge de l'Éducation nationale depuis le transfert du préscolaire en 2013. Une seule direction technique lui avait été consacrée.

⁶ Service d'information du gouvernement, point de presse du MENAPLN du 6 février 2020

Avec l'organigramme de 2016, le préscolaire a perdu sa seule direction et s'est retrouvé fusionné avec le primaire jusqu'à la création de deux directions techniques en 2019. Il s'agit de la direction de l'éducation préscolaire (DEPres) et de la Direction de l'encadrement pédagogique, de la formation initiale et continue des personnels d'éducation préscolaire (DEFICPres). Ces deux directions techniques sont logées respectivement à la DGEFG et à la DGEFIC.

- **La Direction de l'Éducation Préscolaire (DEPres)**

La DEPres a pour missions :

- de contribuer à l'élaboration des politiques et des priorités nationales en matière d'éducation préscolaire;
- de mettre en œuvre les politiques et les priorités nationales en matière d'éducation préscolaire ;
- de contribuer au développement de l'accès et de la qualité de l'éducation préscolaire ;
- de promouvoir la bonne gouvernance dans les structures publiques et communautaires d'éducation préscolaire ;
- d'étudier les dossiers d'autorisation d'ouverture des structures préscolaires publiques et communautaires ;
- d'assurer le suivi de l'application de la réglementation dans les structures publiques et communautaires d'éducation préscolaire ;
- d'assurer le suivi administratif et le fonctionnement des structures publiques et communautaires d'éducation préscolaire ;
- d'assurer le suivi de l'exécution des programmes et méthodes pédagogiques dans les structures publiques et communautaires d'éducation préscolaire ;
- d'assurer la mise en œuvre des réformes éducatives et des innovations pédagogiques dans les structures publiques et communautaires d'éducation préscolaire ;
- de contribuer à l'introduction et à la promotion des langues nationales dans l'éducation préscolaire ;
- de contribuer à l'élaboration et à la conception des normes et de la réglementation en matière d'éducation préscolaire ;
- de promouvoir les TIC au préscolaire, en collaboration avec les services techniques habilités.

- **La Direction de l'Encadrement pédagogique, et de la Formation Initiale et Continue des personnels d'éducation Préscolaire (DEFICPres)**

La DEFICPres a pour missions :

- de planifier et suivre la mise en œuvre de la stratégie en matière d'encadrement et de formation initiale et continue des personnels;
- de proposer des stratégies et des actions pour l'amélioration des actions de la qualité de l'encadrement pédagogique et de la formation initiale et continue;
- de participer à l'élaboration des curricula applicables dans les écoles de formation initiales des enseignants et encadreurs pédagogiques;
- de contrôler l'application des programmes et méthodes pédagogiques dans les CEEP;
- d'assurer le suivi des activités pédagogiques des écoles de formation des personnels d'éducation nationale;
- de superviser l'évaluation des enseignements, des formations, des apprentissages et des curricula de l'éducation;
- de suivre la formation initiale des personnels d'enseignement des écoles de formation des personnels de l'éducation nationale;

- d'assurer le suivi et le contrôle pédagogique de la formation initiale des personnels d'enseignement organisée par les promoteurs privés;
- d'assurer la coordination et le suivi de la formation continue des personnels d'enseignement et d'encadrement;
- d'assurer la formation des formateurs des écoles de formation des personnels d'éducation nationale sous tutelle du département;
- de contribuer à l'amélioration de la qualité des programmes des écoles en charge de la formation initiale des personnels;
- de contribuer au renforcement des capacités des personnels de l'éducation en collaboration avec la DRH.

La création des deux directions contribue à l'ancrage institutionnel du préscolaire et à l'amélioration de l'accès, la qualité et la gouvernance de l'éducation préscolaire.

Cependant, au regard du fait que l'éducation préscolaire demeure embryonnaire, la création des deux seules directions techniques semble insuffisante pour booster ce niveau de l'éducation. Le défi majeur reste la création d'une direction générale de l'éducation préscolaire au sein du MENAPLN pour mieux organiser et capitaliser les actions en faveur de la petite enfance.

Au-delà de ces deux directions en charge du préscolaire, d'autres directions centrales et déconcentrées, les ministères partenaires et les collectivités territoriales participent au développement de l'éducation préscolaire à travers l'allocation des ressources humaines, la formation des personnels du préscolaire, la construction et l'équipement des infrastructures du préscolaire, la dotation en vivres et manuels du préscolaire, la prise en charge des enfants à besoin spécifique du préscolaire, le développement du curriculum du préscolaire, le suivi administratif des structures d'éducation préscolaire, etc.

⬇ **Les acteurs non étatiques**

Outre les acteurs étatiques qui sont chargés de la mise en œuvre des activités de développement de la petite enfance, d'autres intervenants opèrent dans le domaine de l'éducation préscolaire. Ce sont :

❖ **Asmae Burkina Faso :**

L'ONG Asmae Burkina Faso intervient pour améliorer l'accès et la qualité du développement de la petite enfance à travers le renforcement des capacités des acteurs locaux et le développement d'outils. Dans le cadre des projets Lire pour Réussir et Grandir Ensemble, Asmae œuvre en faveur de l'éducation préscolaire, avec un accent sur l'éducation inclusive, par la promotion de la pédagogie ludique et participative, à travers la formation des acteurs à l'utilisation de l'imagier yam wekre (éducateurs/trices des structures préscolaires et Bisongo, formateurs des écoles de formation), dont la stratégie de généralisation est en cours d'élaboration. Asmae a également développé un dispositif d'intervention précoce en collaboration avec le MENAPLN, le Centre national de lutte contre la cécité et l'ONG Christoffel Blinden Mission (CBM), qui favorise notamment l'accès à la préscolarisation.

❖ **BANQUE MONDIALE**

La Banque mondiale a financé l'éducation préscolaire dans le cadre du Fast Trast Initiative (FTI) de 2009 à 2011. Depuis 2017, elle finance le projet Education Interactive à l'Audio (EIA) dans ses zones d'intervention. Pour optimiser les résultats du projet de Haute Intensité en Main d'œuvre (HIMO), la Banque mondiale a élaboré et exécuté le projet « Halte-garderies- Crèches mobiles » en 2017-2020 dans les régions du Centre sud, des Hauts-Bassins, du Centre-Est, du Plateau central, du Centre- Nord, du Nord, du Centre- Ouest et de la Boucle du Mouhoun .

❖ **BORNEfonden :**

L'ONG BORNEfonden a construit et a équipé des Bisongo dans le Centre Est, le Centre Sud, et Centre Ouest. Il est également intervenu dans le financement de la formation du personnel des Bisongo, la prise en charge du personnel des Bisongo ; l'appui institutionnel (matériel informatique et logistique) et le parrainage d'enfants. Plan Burkina et BORNEfonden travaillent désormais en fusion dans les mêmes domaines.

❖ **CATHWEL ou CRS :**

CRS intervient dans la construction des Bisongo, la dotation en vivres dans leurs zones d'intervention pour l'amélioration nutritionnelle des jeunes enfants. Il appuie sur les plans matériel, technique et financier les structures de développement et de protection de la petite enfance dans le cadre du projet « Beog-Biiga I et II ».

❖ **CHILDREN BELIEVE, EX CHRISTIAN CHILDREN FUND OF CANADA (CCFC):**

CHILDREN BELIEVE intervient dans la formation et la prise en charge du personnel d'encadrement de structures préscolaires dans leurs zones d'intervention, le parrainage d'enfants, l'éducation parentale en faveur des enfants de 0 à 6 ans à travers le projet Learning Throught Play (LTP).

❖ **COOPERATION JAPONAISE (JICA) :**

La COOPERATION JAPONAISE finance chaque année des stages sur l'éducation de jeunes enfants à l'Université d'Ochanomizu à Tokyo et place des volontaires dans les structures d'éducation préscolaire.

❖ **Corps de la Paix:**

Le Corps de la Paix place des volontaires dans les structures d'éducation préscolaire. Ces volontaires accompagnent les centres d'éveil et d'éducation préscolaire et les Bisongo sur le plan technique à travers un partage d'expériences dans le domaine de l'éducation préscolaire.

❖ **Fundación Educación Y Cooperación (Educo)**

La Fundación Educación y Cooperación (Educo) est une ONG de développement et d'action humanitaire qui intervient dans la défense des droits de l'enfant notamment le droit à la protection et à une éducation équitable et de qualité. Dans le cadre de ses projets d'action humanitaire, Educo investit pour l'accès à l'éducation préscolaire des jeunes enfants affectés par la crise sécuritaire à travers la mise en place de Bisongo dans les provinces du Loroum, du Yatenga, du Sourou et de la Kossi.

❖ **HELEN Keller International (HKI), AXIOS, Aide à l'Enfance Canada (AEC),**

HELEN Keller International (HKI), AXIOS et Aide à l'Enfance Canada (AEC) ont contribué au financement de l'élaboration et de la mise en œuvre de la SNDIPE.

❖ **Hunger Project :**

Hunger Project a construit des structures communautaires dans leurs épices et contribué au financement de l'élaboration et de la mise en œuvre de la SNDIPE.

❖ **PAM :**

PAM dote des structures éducatives préscolaires en vivres dans leurs zones d'intervention pour amélioration nutritionnelle des jeunes enfants.

❖ **Plan International Burkina :**

Il est intervenu dans le financement de l'élaboration et de la mise en œuvre de la SNDIPE, le financement de requêtes diverses dans le domaine de la petite enfance, la construction de Bisongo et le parrainage des

enfants. Ses zones prioritaires sont la région du sud-ouest, la région du centre nord et la région du Centre Est.

❖ **Planète Enfants et Développement (PE&D) :**

L'ONG Planète Enfants et Développement finance des activités de développement de l'éducation préscolaire par la construction de CEEP. En collaboration avec l'Institut National de Formation en Travail social et le MENAPLN, elle contribue à l'amélioration de la qualité des pratiques pédagogiques à travers notamment l'harmonisation des fiches pédagogiques, le développement de supports pédagogiques innovants, la création d'un site internet dédié (www.bop.bf, etc.), le renforcement des capacités des personnels d'éducation préscolaire, la création, la production et la vulgarisation des jeux et jouets pour le préscolaire, etc.. En outre, elle renforce aussi les capacités des acteurs de gestion des structures préscolaires.

❖ **Save the Children :**

L'ONG Save the Children a accompagné des structures communautaires dans les Hauts Bassins. Elle intervient également dans le domaine de l'éducation, la santé, la nutrition et la protection de l'enfant en général.

❖ **SOLIDAR SUISSE :**

SOLIDAR SUISSE, précédemment appelé Œuvre Suisse d'Entraide Ouvrière (OSEO) a construit, équipé et accompagné des Bisongo sous l'appellation « 3^E » 2005 -2015 dans le Plateau central, les Hauts-Bassins, le Centre Ouest et le Centre est. Il a appuyé sur le plan institutionnel (matériel informatique) des directions provinciales des ministères en charge du développement de la petite enfance.

❖ **UNESCO:**

UNESCO a financé l'élaboration et la mise en œuvre de la SNDIPE. Elle finance aussi des missions à l'étranger dans le cadre des voyages d'études et de partage d'expériences réussies. L'UNESCO intervient dans le renforcement des capacités du personnel d'éducation de jeunes enfants.

❖ **UNICEF :**

Depuis plusieurs années l'UNICEF mène de nombreuses actions en appui aux efforts du gouvernement burkinabè. Elle intervient dans la construction, la réhabilitation et l'équipement des CEEP et des Bisongo, dans l'accompagnement des structures préscolaires en mobiliers, en jeux intérieurs et extérieurs, en vivres, en consommables et en logistique. Il apporte également son appui dans la formation du personnel éducatif et d'encadrement. L'UNICEF finance la prise en charge du personnel des Bisongo, les voyages d'études et des requêtes diverses de promotion de l'éducation préscolaire, etc. L'UNICEF apporte aussi des conseils et orientations aux services partenaires.

1.2.2 Le cadre juridique

Le Burkina Faso a ratifié la plupart des instruments internationaux et régionaux de protection et de promotion des droits de l'enfant. Il a également adopté au plan national divers textes législatifs et réglementaires en faveur de l'enfant.

Au nombre des instruments internationaux, l'on peut citer la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE, 1989), la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (CADBE, 1990), la Convention des Nations Unies contre la traite des personnes notamment les femmes et les enfants de 2003, la Convention sur les pires formes de travail des enfants (BIT, 1999). L'engagement en faveur de la

petite enfance s'est aussi traduit par la souscription aux différentes déclarations sur l'éducation telles que la Déclaration mondiale de l'Éducation pour tous (1990), le forum de Dakar (2000) et l'agenda post-2015.

Au niveau national, différents textes favorisent la protection et la promotion des droits de l'enfant. La loi fondamentale burkinabé reconnaît le droit à la vie, à la santé, à la nutrition, à l'éducation, à l'eau potable, aux services d'assainissement, à l'hygiène et à la protection sociale et juridique.

De plus, plusieurs autres textes protègent l'enfant. On peut citer :

- la loi n°015-2014/AN du 13 mai 2014 portant protection de l'enfant en conflit avec la loi ou en danger;
- le code des personnes et de la famille (CPF) de 1990 ;
- la loi 015-2019/AN du 02 mai 2019 portant organisation judiciaire du Burkina Faso ;
- la loi n°23-94/ADP du 19 mai 1994 portant code de santé publique ;
- la loi n°025-2018 AN du 31 mai 2018 portant code pénal ;
- la loi n°17-99/AN du 29/04/99, portant code de drogues au Burkina Faso ;
- la loi n° 029-2008/ AN du 15 mai 2008 portant lutte contre la traite des personnes et pratiques assimilées ;
- la loi n° 065-2009/AN du 11 mars 2010 portant code général des collectivités territoriales au Burkina Faso ;
- la loi 013-2007/AN du 30 juillet 2007 portant loi d'orientation de l'éducation ;
- le décret n°2007-789/PRES/PM/MASSN/MEF/MATD du 28 novembre 2007 portant organisation de l'éducation de la petite enfance ;
- le décret n°2016-926/PRES/PM/MATDSI/MJDHPC/MINEFID/MENA du 03 octobre 2016 portant protection du domaine scolaire et son modificatif du 07 avril 2020 ;
- le décret n°2014-931/PRES/PM/MATD/MENA/MJFPE/MESS/MEF/MFPTSS du 10 octobre 2014 portant modalités de transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux communes dans le domaine de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'alphabétisation ;
- le décret n°2005-615/PRES/PM/MASSN/MFB du 15 décembre 2005 portant création de l'École des Éducateurs Sociaux de Gaoua;⁷
- le décret n°2015-1534/PRES-TRANS/PM/MFPTSS /MEF du 18 décembre 2015 portant régime de la scolarité des stagiaires des Écoles et Centres de Formation professionnels de l'État ;
- le décret n°2014-931/PRES/PM/MATD/MENA/ MJFPE/MESS/MEF/MFPTSS du 10 octobre 2014 portant transfert de compétences et des ressources de l'Etat aux communes dans les domaines du préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'alphabétisation;
- le décret n°2013-542/PRES/PM/MENA/MESS/MASSN/MEF portant transfert du préscolaire et du post primaire au MENA ;
- le décret n°2019- 0344/PRES/PM/MENAPLN du 24 avril 2019 portant organisation du ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales ;
- le décret n°2000-445/PRES/PM/MS du 22 septembre 2000 portant politique sanitaire nationale ;
- le décret n°2020-0245/PRES/PM/MFPTPS/MINEFID portant statut particulier du métier Éducation Formation et Promotion de l'Emploi du 25 mars 2020 ;
- l'arrêté n°2018-273/MENA/SG/DGEPFIC/DEPPE du 5 septembre 2018 portant adoption du document de stratégie intégrée de renforcement de l'encadrement pédagogique.

⁷ L'École des Éducateurs Sociaux de Gaoua s'est transformée en Institut National de Formation en Travail Social

Au regard de ce dispositif, il ressort que le pays dispose de nombreux instruments juridiques en faveur de l'enfant et de sa famille notamment dans les domaines principaux que sont la protection du jeune enfant ainsi que son droit à la santé et à l'éducation.

Cependant, le domaine de l'éducation préscolaire a longtemps manqué de visibilité dans l'organigramme n°2017-0039/PRES/PM/MENA du 27 janvier 2017 portant organisation du ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation, la direction de l'enseignement primaire et celle de l'éducation préscolaire ont été fusionnées. Cet état de fait a beaucoup obliéré le pan préscolaire du fait de sa petitesse et du nombre peu élevé de ses acteurs.

Néanmoins, avec l'organigramme N°2019- 0344/PRES/PM/MENAPLN du 24 avril 2019 portant organisation du ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales, deux directions en charge du préscolaire ont été créées au niveau central. Il s'agit de la Direction de l'éducation préscolaire et la direction de l'encadrement pédagogique et de la formation initiale et continue des personnels d'éducation préscolaire.

1.3. ÉVALUATION DES RESSOURCES

1.3.1 Les ressources humaines

Le personnel de l'éducation préscolaire se compose essentiellement des emplois d'Inspecteurs d'Education de Jeunes Enfants (IEJE), d'Educateurs de Jeunes Enfants (EJE), des Moniteurs d'Education de Jeunes Enfants (MEJE), des moniteurs communautaires, des petits papas/petites mamans.

En 2019, les données statistiques faisaient ressortir au niveau du secteur public et du communautaire 104 IEJE, 622 EJE, 2742 MEJE, 645 petits papas/petites mamans et 1021 éducateurs avec qualification non déterminée soit un total de 5030 éducateurs au plan national. La plus grosse part des personnels d'encadrement du préscolaire relève du secteur privé. En effet, le secteur privé comptait 318 EJE, 1866 MEJE, 1078 moniteurs communautaires, 237 petites mamans/petits papas et 879 personnels ayant un profil non précisé.

Le tableau ci-dessous montre la répartition du personnel éducatif du préscolaire par région et par sexe selon la qualification.

Tableau 2: Répartition du personnel d'encadrement par région et par sexe selon la qualification

Régions	Sexe	Qualification					Total
		EJE	Moniteur/	Petites mamans/ petits papas	Autres	Indéterminé	
Boucle du Mouhoun	Femmes	5	76	17	18	0	116
	Hommes	16	22	3	3	0	44
	Ensemble	21	98	20	21	0	160
Cascades	Femmes	4	21	7	8	0	40
	Hommes	17	11	0	1	0	29
	Ensemble	21	32	7	9	0	69
Centre	Femmes	246	1 505	148	689	109	2 697
	Hommes	72	71	5	55	9	212
	Ensemble	318	1 576	153	744	118	2 909
Centre-Est	Femmes	11	103	34	14	0	162
	Hommes	9	19	6	5	0	39

	Ensemble	20	122	40	19	0	201
Centre-Nord	Femmes	6	78	119	19	0	222
	Hommes	3	37	39	5	0	84
	Ensemble	9	115	158	24	0	306
Centre-Ouest	Femmes	18	154	62	22	0	256
	Hommes	15	25	4	5	0	49
	Ensemble	33	179	66	27	0	305
Centre-Sud	Femmes	4	27	67	2	0	100
	Hommes	16	5	14	1	0	36
	Ensemble	20	32	81	3	0	136
Est	Femmes	7	42	15	18	0	82
	Hommes	12	11	3	2	0	28
	Ensemble	19	53	18	20	0	110
Hauts-Bassins	Femmes	24	269	19	6	1	319
	Hommes	43	40	1	1	0	85
	Ensemble	67	309	20	7	1	404
Nord	Femmes	8	57	15	10	1	91
	Hommes	12	20	1	0	0	33
	Ensemble	20	77	16	10	1	124
Plateau Central	Femmes	8	78	48	7	0	141
	Hommes	15	5	0	1	0	21
	Ensemble	23	83	48	8	0	162
Sahel	Femmes	11	15	4	8	0	38
	Hommes	7	11	14	0	0	32
	Ensemble	18	26	18	8	0	70
Sud-Ouest	Femmes	10	27	0	1	0	38
	Hommes	23	13	0	0	0	36
	Ensemble	33	40	0	1	0	74
National	Femmes	362	2 452	555	822	111	4 302
	Hommes	260	290	90	79	9	728
	Ensemble	622	2 742	645	901	120	5 030

Source : Annuaire statistique du préscolaire 2018/2019

Ce tableau révèle d'une part, de fortes disparités de genre et d'autre part, des disparités régionales. S'agissant du genre, le personnel éducatif du préscolaire a un visage fortement féminin. En effet, sur un effectif de 5030 encadreurs, 4302 sont des femmes soit 85,5% contre 24,5% d'hommes. Au niveau des disparités régionales, le tableau révèle des Régions fortement fournies en personnel éducatif tandis que d'autres présentent un déficit très significatif. Ainsi, les Régions du Centre, des Hauts-Bassins du Centre Nord, et du Centre – Ouest sont les mieux fournies avec respectivement 2909, 404, 306 et 305 éducateurs ; tandis que celles du Sud-Ouest, du Sahel et des Cascades sont les plus déficitaires avec respectivement 74, 70, et 69 éducateurs.

Dans les administrations, les personnels du préscolaire sont composés des éducateurs de jeunes enfants et des inspecteurs d'éducation de jeunes enfants.

Tableau 3 : Situation du personnel par emploi dans les administrations en 2019

EMPLOI/ PROFIL	Niveau central				Niveau déconcentré			
	DEPres	DEPFIC	Autres	Total	CEB	DPEPPNF	DRPEPPNF	Total
IEJE	14	9	43	66	2	23	13	38
EJE	0	0	3	3	13	10	1	24
Total	14	9	46	69	15	33	14	62

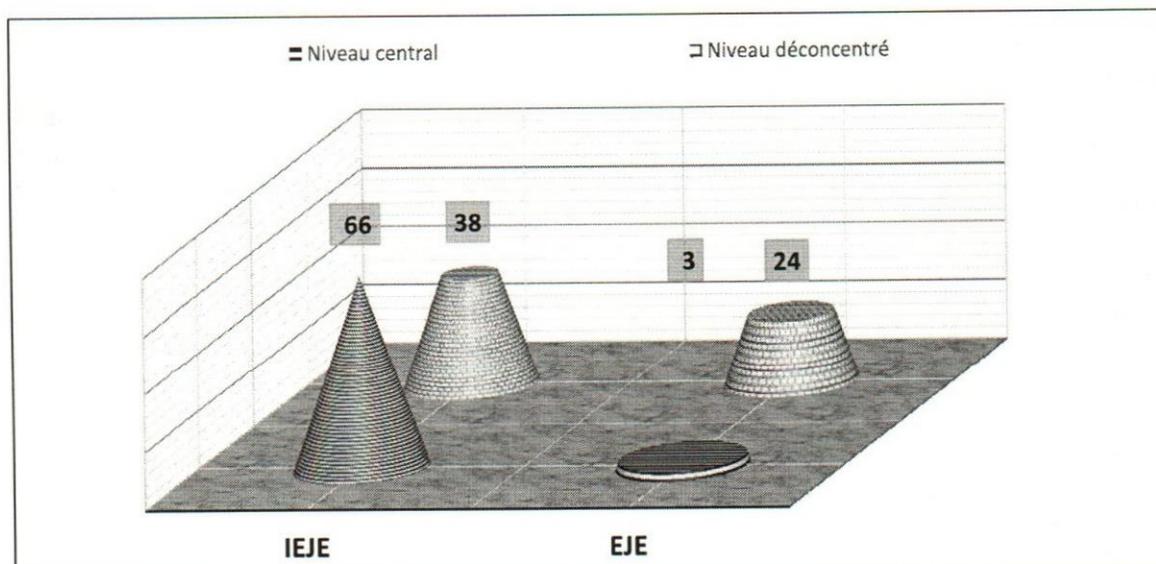
Source : Annuaire statistique du préscolaire 2018/2019 et calcul des auteurs

Sur un effectif de 131 agents en charge de l'éducation préscolaire dans les structures centrales et déconcentrées, on dénombre essentiellement 104 IEJE et 27 EJE.

On constate que seulement 38 IEJE sont mis à la disposition des structures déconcentrées en vue d'assurer des tâches administratives et pédagogiques. Sur un total de 488 CEB chargées du suivi administratif et pédagogique des structures d'éducation préscolaire au niveau national, on dénombre 15 professionnels du préscolaire.

Au regard des attributions des directions en charge de l'éducation préscolaire et des ambitions affichées pour sa promotion et à la lecture du tableau, il apparaît un besoin réel en personnel aussi bien pour le niveau déconcentré que le niveau central.

Figure 1 : Situation du personnel par emploi dans les administrations en 2019



Source : Annuaire statistique du préscolaire 2018/2019

Ce graphique montre la répartition du personnel par emploi dans les administrations en 2019 notamment au niveau central et déconcentré. On constate que le niveau central regroupe environ le double des cadres du préscolaire se trouvant au niveau déconcentré.

1.3.2 Les ressources matérielles

Le Bureau Comptable Matières Principal (BCMP) du MENAPLN a procédé en décembre 2018 à un inventaire initial du patrimoine du ministère au niveau central et déconcentré. Cette situation initiale a été actualisée par un inventaire réglementaire en décembre 2019.

Les tableaux ci-dessous dépeignent la situation du matériel utilisé par les acteurs du préscolaire dans le cadre de la réalisation de leurs activités.

Tableau 4: Répartition des véhicules à 4 roues et deux roues dédiés aux activités du préscolaire

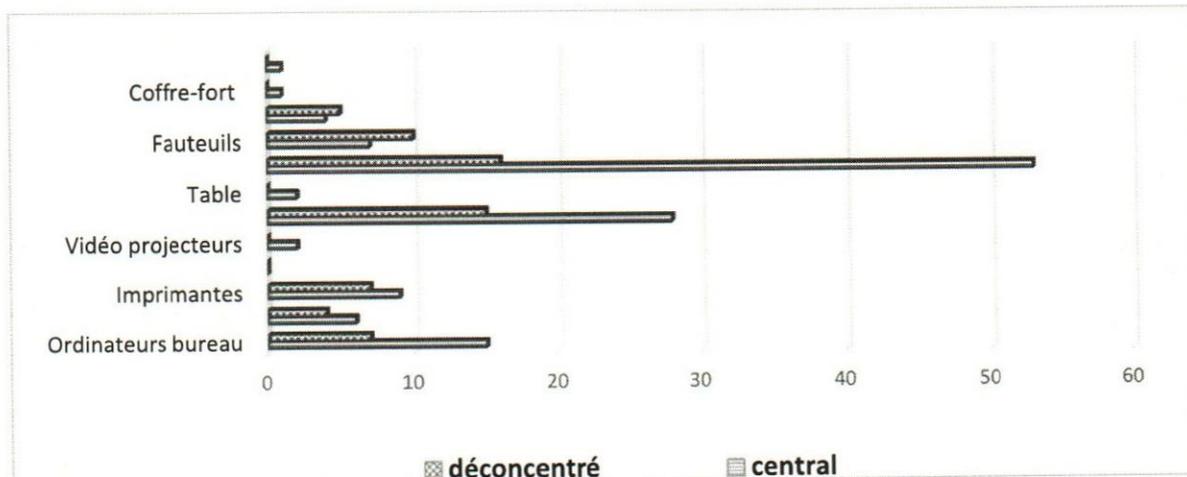
Type de véhicule	ETAT	DPEPPNF	DREPPNF	Central (DEPres)	DEPFIC (matériel affecté au personnel du préscolaire)	Autres	TOTAL
Véhicule à 4 roues	Bon	00	00	01	00	0	01
	En panne	00	00	00	00	0	00
	Passable	00	00	01	00	0	01
	TOTAL	00	00	02	00	0	02
Véhicule à 2 roues	Bon	00	00	03	00	0	03
	En panne	00	01	00	00	0	01
	Passable	01	00	02	00	0	03
	TOTAL	01	01	05	00	0	7

Source : inventaire initial du matériel des structures déconcentrées et inventaire réglementaire du matériel des structures centrales réalisés en 2019

Du point de vue de la distribution, on remarque que les DPEPPNF et DREPPNF ne disposent pas de véhicules à quatre roues dédiés spécifiquement à l'encadrement pédagogique. Quant aux véhicules à deux roues, une province et une région ont pu doter leurs encadreurs pédagogiques du préscolaire en moyens logistiques. L'inexistence de cette logistique impacte inéluctablement les activités d'encadrement et de mission terrain et par ricochet la qualité de l'éducation préscolaire.

C'est au niveau central et particulièrement à la Direction de l'éducation préscolaire (DEPres) qu'il existe seulement deux (02) véhicules à 4 roues acquis par les partenaires notamment l'Unicef et la Banque Mondiale/PAAQE dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Projet Bisongo et du Programme éducation interactive par l'audio (EIA).

Figure 2 : Répartition des autres types de matériels dédiés aux acteurs du préscolaire



Source : inventaire initial du matériel des structures déconcentrées et inventaire réglementaire du matériel des structures centrales réalisés en 2019

De façon générale, le graphique permet de constater un manque criard des ressources matérielles pour le fonctionnement des structures de pilotage de l'éducation préscolaire. La répartition du matériel laisse apparaître une importante disparité entre les structures du niveau central et celles déconcentrées.

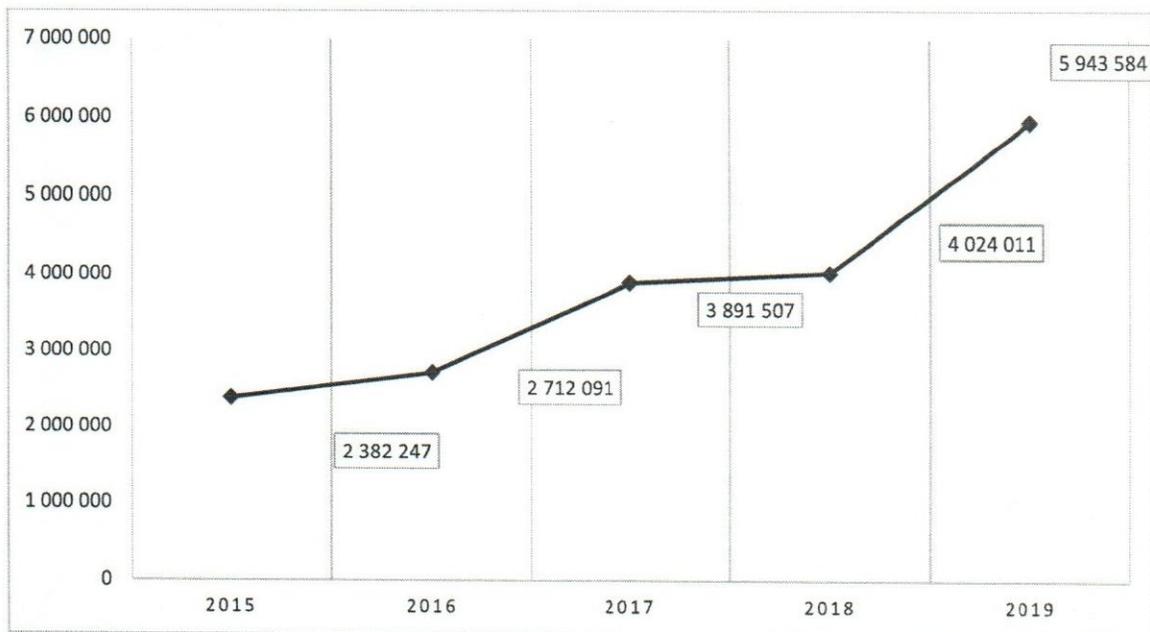
En effet même si à tous les niveaux on note une absence totale d'appareil photocopieur, le manque en matériel et mobiliers de bureau est assez criard au niveau déconcentré, où les acteurs font face à une insuffisance ou parfois à un manque total de matériels tels que les vidéo projecteurs, les tables, le coffre-fort et autres (scanneur)

Tout comme les autres personnels du ministère, ceux du préscolaire n'échappent pas aux problèmes d'insuffisance du matériel de travail. D'où la nécessité de renouveler le parc automobile et de doter les acteurs du préscolaire en ressources matérielles suffisantes et de qualité afin de leur permettre de remplir efficacement leurs missions.

1.3.3 Les ressources financières

▪ Dotations et exécutions budgétaires dédiées à l'éducation préscolaire

Figure 3 : évolution du budget alloué à l'éducation préscolaire en dotation et en exécution de 2015 à 2019 (en milliers)



Source : PA_ MENAPLN 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019

Le budget accordé à l'éducation préscolaire a connu une hausse sensible au cours des cinq dernières années. Il est passé de **2 382 247 000 FCFA en 2015** à **5 943 584 000 FCFA en 2019** soit un taux d'accroissement de 149% pour la même période. Quant au taux d'accroissement moyen annuel (TAMA), il est de 25,7% l'an. C'est dire que le budget dédié au préscolaire croît chaque année de plus de 25%.

Les dotations ont servi principalement à assurer :

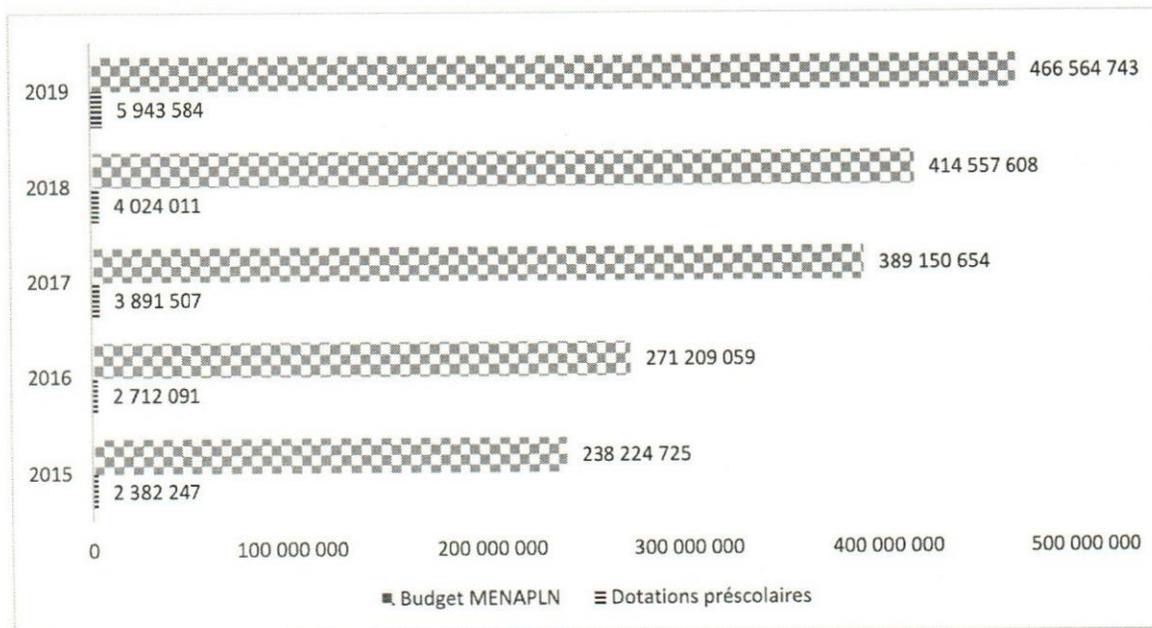
- le paiement des salaires des personnels d'éducation de jeunes enfants ;
- la construction et l'équipement de salles de classe du préscolaire principalement des blocs de deux (02) salles de classe ;
- la dotation des structures d'éducation préscolaire en vivres à travers les transferts aux communes ;
- le suivi administratif des structures d'éducation préscolaire ;
- l'organisation des conférences pédagogiques des éducateurs, moniteurs et inspecteurs d'éducation de jeunes enfants ;
- la production de l'annuaire statistique du préscolaire.

Au regard des grands défis dans le domaine de l'éducation préscolaire, des efforts doivent être consentis dans l'allocation conséquente de ressources financières afin d'améliorer significativement l'éducation préscolaire au Burkina Faso.

▪ Proportion du budget alloué au préscolaire dans le budget du MENAPLN

Le budget du MENAPLN a connu une évolution croissante au cours des cinq dernières années passant de **238 224 725 000 FCFA en 2015** à **466 564 743 000 en 2019** soit un taux d'accroissement 96% au cours de la même période. La figure ci-dessous indique la part du budget alloué au préscolaire dans le budget du ministère en charge de l'éducation nationale.

Figure 4 : Part du budget alloué à l'éducation préscolaire dans le budget du MENAPLN de 2015 à 2019 (en millier)



Source : PA_ MENAPLN 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019

Si on compare le budget du ministère aux dotations dédiées au préscolaire, on constate que 1% du budget du ministère est accordé au préscolaire chaque année. Même si en 2019 ce taux a connu une légère hausse soit de 1,3%, il reste très en deçà des efforts consentis par les autres Etats (14% en Afrique subsaharienne contre 62% pour l'Amérique latine et 32% en Asie du Sud)⁸.

Malgré l'accroissement annuel moyen de 25% du budget alloué au préscolaire, ce graphique révèle que la part relative de ce budget dans le budget alloué à l'éducation nationale reste très infime. En effet de 2015 à 2019, cette part relative ne dépasse guère 1%.

Au regard de l'importance de l'éducation préscolaire, socle rassurant pour mieux construire l'homme de demain [et pour un système éducatif performant], il est indispensable d'augmenter le niveau d'allocation des ressources de sorte à répondre efficacement aux défis majeurs dans le sous-secteur de l'éducation préscolaire. Cela permettra l'amélioration de l'accès aux structures préscolaires, en brisant les stéréotypes tendant à faire croire que le préscolaire est réservé aux enfants des plus nantis.

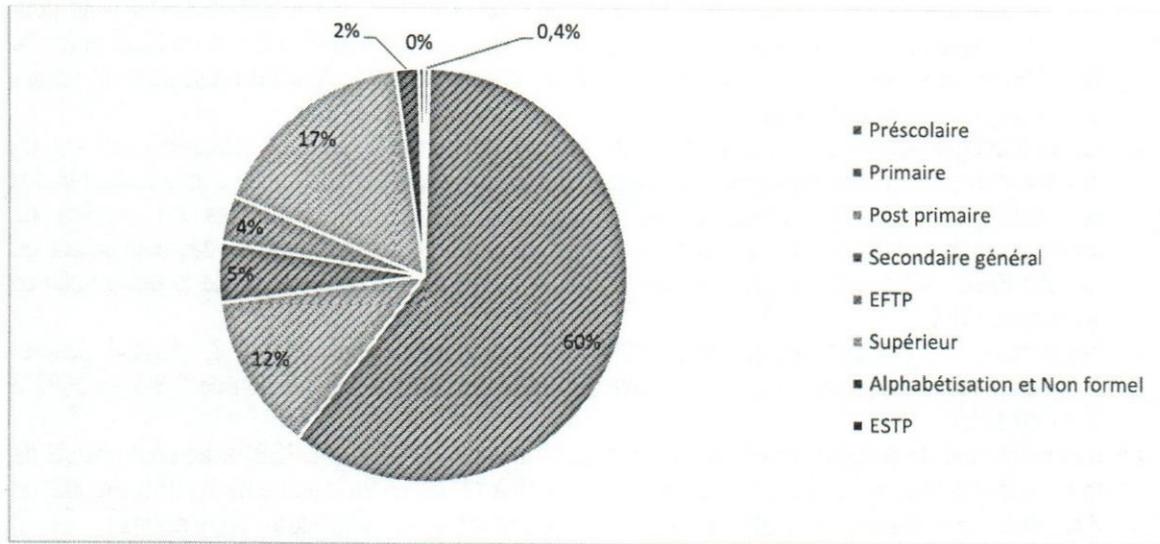
- **L'éducation préscolaire moins financée sur ressources publiques**

L'Etat ne finance que les structures publiques en assurant le paiement des salaires du personnel (agents publics), l'équipement en matériel pédagogique ainsi que quelques dépenses sociales notamment pour le fonctionnement des cantines. Les structures privées se financent sur cotisations des parents d'enfants tandis que les structures communautaires fonctionnent en partie grâce à l'appui des ONG et des contributions, plus ou moins conséquentes, des bénéficiaires.

⁸ Revue africaine Petite Enfance, FASTE, N° 00 - avril 2013

De façon globale, en 2013 les dépenses publiques courantes exécutées pour l'ensemble du secteur de l'éducation s'élevaient à un peu plus de 246,2 milliards de FCFA dont 1,2 milliards de FCFA dépensées pour les activités liées au préscolaire (encore à l'époque sous tutelle du MASSN). Ainsi en 2013, le préscolaire n'a reçu que 0,4% (moins de 1%) des dépenses publiques de fonctionnement de l'éducation. Il constitue donc le sous-secteur du système éducatif burkinabè le moins financé sur ressources publiques tandis que l'enseignement primaire consomme l'essentiel des dépenses publiques d'éducation recueillant environ 60% des dépenses de fonctionnement en 2013. Cet état des choses témoigne la priorité accordée aux autres secteurs comparativement au préscolaire, sans doute, du fait de l'insuffisance des ressources disponibles pour couvrir l'ensemble des besoins du système éducatif au Burkina Faso.

Figure 5: Faiblesse des financements publics au préscolaire (confère RESEN)



Source : RESEN 2016, Chapitre 3

Si dans l'ensemble l'Etat burkinabè ne finance que très peu les structures d'éducation de la petite enfance, il apparaît évident que l'essentiel des financements mobilisés provient des sources privées notamment les contributions des ménages.

Toutefois, l'enquête réalisée auprès d'un échantillon de 101 structures préscolaires dans le cadre de l'élaboration du RESEN permet d'avoir quelques éléments d'appréciation du niveau des contributions des ménages au fonctionnement des structures préscolaires.

Tableau 5: Contributions relatives aux dépenses courantes des structures d'éducation préscolaire, Burkina Faso, 2015

	Ensemble	Publiques	Privées	Communautaires
Etat	14%	74, %	0%	0%
Familles	84%	26%	97%	54%
Autres (ONG, etc.)*	2%	0%	3%	46%
Total	100%	100%	100%	100%

Source : Calculs des auteurs à partir des données de l'enquête spécifique auprès des structures

Quelques défis majeurs sont à relever impérativement pour faciliter le développement du secteur de l'éducation préscolaire à l'horizon 2030. Il s'agit d'une part d'assurer un développement harmonieux,

équitable et efficient de la petite enfance, et d'autre part, de renforcer la gouvernance dans la gestion et le pilotage pour la transformation des ressources en résultats.

1.4. BILAN DES POLITIQUES ET STRATEGIES ANTERIEURES

1.4.1 L'état des lieux des politiques et stratégies

Le Burkina Faso n'a pas encore adopté un document de programme ou de stratégie spécifique de développement de l'éducation préscolaire. Cependant, des programmes et stratégies de développement de l'éducation de la petite enfance ou de l'éducation de base prenant en compte l'éducation préscolaire ont été adoptés. Il s'agit :

- du plan décennal de développement de l'éducation de base (PDDEB) 2000-2009 qui avait pour objectif de faire passer le taux brut de préscolarisation de 1,44 % en 1998 à 2,4 % en 2002 et à 4 % en 2009. En matière de qualité, il s'agissait de développer le curriculum du préscolaire et rendre disponible le matériel didactique ;
- de la stratégie nationale de développement intégré de la petite enfance (SNDIPE) qui est un document d'orientation des acteurs intervenant dans le développement de la petite enfance qui traduit la volonté des autorités d'inscrire les préoccupations des jeunes enfants en matière de développement, de survie et de protection dans les stratégies nationales de développement du Burkina Faso. Son objectif général est de contribuer au développement intégré de la petite enfance au Burkina Faso ;
- de la lettre de politique éducative de 2008 qui, à travers l'objectif global 3, visait à assurer l'encadrement de la petite enfance en relevant le taux brut de préscolarisation de 2,9% en 2007 à 8,5% en 2015 ;
- du programme de développement stratégique de l'éducation de base (PDSEB) avec pour objectif de faire passer le taux de préscolarisation de 3% en 2010 à 11,3% en 2015 et au moins 25% en 2021 et d'améliorer la qualité de l'éducation préscolaire avec pour objectifs spécifiques, entre autres :
 - o de diversifier les offres de formation des personnels ;
 - o de réformer la formation initiale des personnels ;
 - o de renforcer l'encadrement de proximité ;
 - o de rénover les curricula ;
 - o d'assurer un approvisionnement régulier des établissements en manuels, fournitures scolaires et matériels didactiques adaptés.
- du plan sectoriel de l'éducation et de la formation (PSEF) 2017-2030 dont les objectifs de programmes, en ce qui concerne l'éducation préscolaire sont :
 - o **au niveau de l'accès**
 - ✓ faire passer le TBS de 2,9% en 2015-2016 à 25% en 2029-2030 ;
 - ✓ accroître les capacités d'accueil des structures de formation professionnelle ;
 - ✓ recruter en moyenne 206 éducateurs et moniteurs par an ;
 - ✓ réduire les disparités géographiques et de tout genre ;
 - ✓ accroître l'offre d'éducation préscolaire.
 - o **au niveau de la qualité**
 - ✓ établir le groupe pédagogique à 48 enfants par éducateur ;
 - ✓ élaborer une stratégie intégrée de formation initiale des éducateurs, des formateurs et des encadreurs pédagogiques ;
 - ✓ renforcer les capacités techniques des directeurs de structures d'éducation préscolaire ;
 - ✓ élaborer une stratégie intégrée de suivi et d'encadrement pédagogique ;

- ✓ mettre en œuvre les nouveaux curricula ;
- ✓ mettre à la disposition des structures éducatives du matériel pédagogique et didactique.
 - **au niveau de la gouvernance**
- ✓ améliorer les ressources financières allouées à l'éducation préscolaire ;
- ✓ renforcer la gestion décentralisée de l'éducation ;
- ✓ renforcer le partenariat entre l'État et les promoteurs privés.
 - **au niveau de la fourniture de services sociaux**

Il s'agira de mettre en œuvre des actions de santé-hygiène-nutrition et de prévention contre le VIH SIDA dans toutes les structures d'éducation et de formation.

1.4.2 Les résultats obtenus et les leçons apprises

La mise en œuvre des différentes politiques, stratégies ainsi que les programmes de l'éducation et de la formation, même s'ils n'ont été que peu financés, a permis d'atteindre des résultats et d'en tirer des leçons. La partie suivante fait d'abord la synthèse des résultats atteints à travers l'accès, la qualité, le financement et le pilotage avant de donner la substance des leçons apprises.

1.4.2.1. Résultats obtenus

La mise en œuvre des programmes a donné des résultats mitigés, en dépit du fait qu'on note une certaine amélioration de l'accès à l'éducation préscolaire au cours des dix dernières années. En effet, le nombre de structures d'éducation préscolaire qui était de 573 en 2009-2010 est passé à 1348 (260 communautaires, 170 CEEP publics, 918 CEEP privés) en 2018-2019, pendant que l'effectif des enfants inscrits au préscolaire s'est accru, allant de 43 165 enfants dont 21 291 filles en 2009-2010, à 105 485 enfants, dont 51 729 filles en 2018-2019. D'où une évolution du TBS qui est passé de 2,7% en 2009-2010 à 5,2% en 2018-2019 (annuaires statistiques MASSN et MENAPLN).

Tableau 6: évolution des indicateurs de l'éducation préscolaire des 10 dernières années

Années	Nombre de structures				Effectifs			Taux (en %)			Ratio F/G
	CEEP		Bisongo	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	
	Publics	Privés									
2010-11	89	354	185	628	24 096	24 782	48 878	2,90	3,10	3,00	0,9
2011-12	92	452	253	797	29434	30099	59533	3,60	3,40	3,50	1,1
2012-13	99	515	309	923	33260	34061	67321	3,90	3,80	3,80	1,0
2013-14	95	569	342	1006	35690	36520	72210	4,00	3,90	4,00	1,0
2014-15	105	597	345	1047	36242	36839	73081	4,00	3,90	4,00	1,0
2015-16	99	370	199	668	26997	28006	55003	2,90	2,90	2,90	1,0
2016-17	127	539	131	797	33154	34579	67733	3,50	3,50	3,50	1,0
2017-18	154	737	158	1049	40 086	41 845	81931	4,1	4,1	4,1	1,0
2018-19	170	918	260	1348	51 729	53 756	105485	5,2	5,2	5,2	1,0
2019-20	192	1139	266	1597	61096	62910	124006	6	5,9	6	1,0

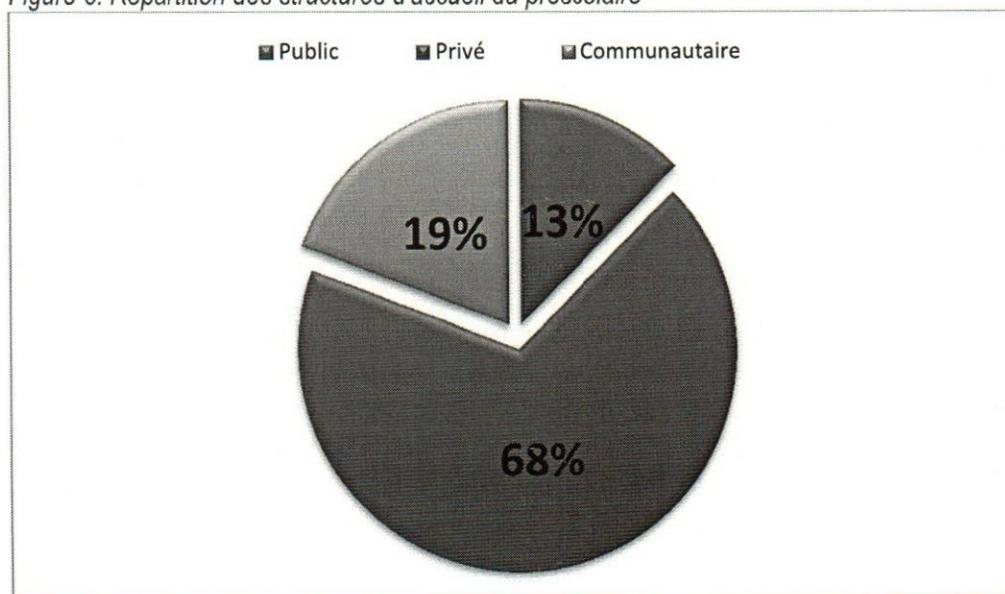
Source : extraits des annuaires statistiques du préscolaire

Ce tableau révèle une évolution constante et graduelle des indicateurs d'accès à l'éducation préscolaire de 2010 à 2015, avant de baisser entre 2015 à 2017. En effet, le nombre de structures préscolaires est passé graduellement de 628 en 2010-2011 à 1047 en 2014-2015, avant de vaciller pour revenir à 668 en 2015-2016, puis augmenter régulièrement pour atteindre 1348 en 2018-2019 et 1597 en 2019-2020. Cette baisse

considérable en 2015 pourrait s'expliquer par le dysfonctionnement massif de 146 Bisongo, dû principalement à l'absence de goûter pour les enfants d'une part et à l'incapacité criarde des COGES à assurer la motivation du personnel éducatif d'autre part. À cela, il faut ajouter la défaillance dans la collecte des données du préscolaire. Naturellement les effectifs ont connu la même baisse, passant de 73 081 enfants en 2014-2015 à 55 003 enfants en 2015-2016.

En termes de répartition des structures d'accueil du préscolaire, on note une couverture géographique dominée par des structures privées.

Figure 6: Répartition des structures d'accueil du préscolaire



Ce graphique révèle que sur le plan de la promotion de l'éducation préscolaire, le secteur privé est le plus grand contributeur avec environ 68% des infrastructures d'accueil en 2018-2019 comparativement à l'Etat qui, malgré ses différents efforts ne dispose que de 13% de ces infrastructures. Ainsi, la faiblesse de la part contributive de l'Etat a amené les communautés à développer des structures préscolaires (environ 19%) afin de pallier le déficit.

Les résultats obtenus par les différents programmes se présentent comme suit :

a. Le plan décennal de développement de l'éducation de base 2000-2009

La mise en œuvre du PDDEB a permis d'accroître le taux de préscolarisation, mais l'objectif visé n'a pas été totalement réalisé . En effet, le taux de préscolarisation est passé de 1,44% en 1998 à 3% en 2010 contre 4,3% attendu. En matière de qualité, le nouveau curriculum n'a pas été développé. Par ailleurs, les manuels préscolaires demeurent insuffisants.

b. Le programme de développement stratégique de l'éducation de base 2012-2021

Les résultats de la mise en œuvre du PDSEB indiquent qu'en matière d'accès, la cible de 25% ne sera pas atteinte. En effet, selon le dernier annuaire statistique du préscolaire (2018-2019), le taux brut de préscolarisation est de 5,2%.

En matière d'amélioration de la qualité, seule la révision des curricula est en cours.

c. Le plan sectoriel de l'éducation et de la formation 2017-2030

Le bilan partiel du PSEF se présente comme suit.

En matière d'accès, de 2015-2016 à 2018-2019, le TBS est passé de 2,9% à 5,2%, soit un gain de 2,3 points. Si des efforts supplémentaires ne sont pas faits, la cible de 25% en 2030 ne sera pas atteinte.

1.4.2.2. Leçons apprises

En termes de leçons apprises, on peut noter que :

- malgré les différents programmes mis en œuvre, l'éducation préscolaire reste peu développée ;
- les cibles des programmes n'ont jamais été entièrement atteintes ;
- l'offre privée d'éducation est prépondérante ;
- les réformes éducatives engagées sans un consensus sectoriel ne perdurent pas : exemple, l'abandon du CEEP à deux salles de classe comme prévu dans le PDSEB dans le cadre de la mise en œuvre du complexe intégré d'éducation de base ;
- les structures communautaires ont des difficultés de fonctionnement.

En dépit de la volonté politique manifestée à travers l'élaboration et la mise en œuvre de plusieurs politiques et stratégies, la situation actuelle de l'éducation préscolaire en termes d'accès, de qualité et de pilotage présente des insuffisances

1.4.3. La situation actuelle de l'éducation préscolaire au Burkina Faso

L'état des lieux de l'éducation préscolaire est une analyse de la situation éducative à travers les trois angles liés à l'offre, la qualité et la gouvernance éducatives.

1.4.3.1. Analyse de l'offre d'éducation préscolaire

L'analyse de l'offre d'éducation préscolaire qui suit, repose sur : (i) l'évolution de la couverture préscolaire, (ii) les disparités dans l'accès aux services préscolaires, (iii) les mesures d'équité, (iv) la situation de l'hygiène, de la santé et la nutrition, l'environnement et la sécurité des espaces d'éducation préscolaire.

1.4.3.1.1. Une évolution en dents de scie du nombre de structures et des effectifs du préscolaire avec un secteur public à la traîne.

Dans l'ensemble, on constate une évolution en dents de scie du nombre des structures et des salles. A titre illustratif, le nombre d'établissements a connu une augmentation de 76%, 83% et 17% respectivement sur les périodes 2010-2014, 2010-2015, 2010-2016. Les salles d'activités ont connu la même réalité sur les périodes ciblées : 67%, 77% et 23%.

Subséquent, l'évolution des effectifs a suivi la même courbe passant de 43165 en 2010 à 72210 en 2014, 73081 en 2015 et 55003 en 2016, soit une perte en valeur absolue de 18078 enfants, représentant 25 % des effectifs précédemment préscolarisés en 2015. Cette situation pourrait s'expliquer par la défaillance du système de collecte des données du préscolaire et la fermeture de certaines structures communautaires. Par ailleurs, une analyse des effectifs révèle la prédominance du privé sur le public dans l'offre d'éducation.

En effet, on relève que le privé occupe une part de 52% des enfants préscolarisés en 2016 contre 26% pour les structures communautaires. Le public arrive en dernière position avec seulement 22% des effectifs préscolarisés. La part du public a même fortement régressé passant de 33% en 2009 à 22% en 2016 soit un écart de -11 points. A contrario, le privé a pris du volume pendant la même période passant de 33% à 52%. En 2016, la proportion d'enfants scolarisés au privé vaut 2,36 fois celle du public. Par contre, au

primaire la proportion du privé est de 19,5%⁹ des effectifs scolarisés. On peut conclure qu'il y a eu une évolution de la couverture en deçà des objectifs poursuivis.

La lettre de politique éducative (LPE) de 2008, à travers l'objectif global 3, visait à assurer l'encadrement de la petite enfance en relevant le taux brut de préscolarisation de 2,9% en 2007 à 8,5% en 2015 ; le Programme de Développement Stratégique de l'Education de Base (PDSEB), plus ambitieux, visait un taux de 11,5% pour la même année¹⁰. Mais, force est de constater aujourd'hui que l'évolution souhaitée, n'est pas effective malgré les efforts fournis. En effet, le taux brut de préscolarisation réalisé en 2015 s'est limité à 4%, soit un taux de réalisation de l'objectif de 47% pour la LPE et de 35% pour le PDSEB. Ce TBS est retombé en 2016 à 2,9%¹¹. Au regard des retombées positives de l'éducation préscolaire sur le développement cognitif, sur l'acquisition du langage, sur le développement socio-émotionnel et sur la socialisation des jeunes enfants, la non atteinte de ces objectifs constitue un grand manque à gagner. Pour ne prendre que le cas de 2016, le système éducatif a privé une grande partie des 1 904 078 enfants de 3 à 5 ans (97,1%) de ces bienfaits.

Par ailleurs, en comparant le TBS au préscolaire avec celui de certains pays subsahariens, le Burkina Faso se retrouve dans le lot des pays à très faible couverture, la moyenne des pays comparateurs étant à 21%¹². Il est donc très loin des pays en tête de peloton comme le Ghana (116%), le Cap vert (75%) et le Kenya (52%). Ce faisant, le Burkina devrait questionner son modèle d'éducation préscolaire tout en s'inspirant des bonnes pratiques des pays en réussite en matière de préscolarisation, s'il veut réaliser ses ambitions de 25% de préscolarisation en 2030¹³

1.4.3.1.2. Des disparités énormes : un accès sensible aux variables géographiques et socioéconomiques des enfants à besoins spécifiques

L'éducation préscolaire au Burkina Faso se caractérise également par une certaine disparité dans l'accès. L'analyse des variables telles que la zone géographique, les caractéristiques sociodémographiques des apprenants (statut socioprofessionnel des parents, situation de handicap des apprenants...) rend compte de cette disparité.

Du point de vue géographique, on observe une forte concentration des structures d'éducation préscolaire au centre (34,73%), soit un écart de plus de 22 points avec la deuxième région la mieux nantie en matière de structures d'éducation préscolaire (Hauts Bassins). Ces deux régions totalisent à elles seules 47,3% des structures du pays car l'offre privée y est assez développée.

Les régions les moins nanties, que sont les Cascades, le Sud-Ouest et le Sahel se retrouvent avec moins de 2% des structures d'éducation préscolaire. La région du Sahel a 29 fois moins de structures que celle du Centre. Les régions du centre-nord et du centre-sud concentrent aussi à elles deux, plus de 40% des structures communautaires ; les structures publiques et privées sont concentrées au Centre, et dans les Hauts Bassins.

Cette distribution inégale de l'offre va influencer les indicateurs de participation. Ainsi, au niveau des TBS, la région du Centre occupe la première place avec un TBS de 9,1%, soit un écart de plus de 5 points avec les Hauts-Bassins (3,9%) (la deuxième région en matière de préscolarisation) et plus de 6 points d'écart

⁹ Annuaire statistique 2015-2016

¹⁰ PDSEB, P40

¹¹ Source : RESEN 2016 et Annuaire statistiques 2015-2016

avec la moyenne nationale (2,9%)¹⁴ ; aussi les régions du Sud-Ouest, de l'Est, de la Boucle du Mouhoun, du Nord, et du Sahel sont-elles en dessous du TBS moyen national avec respectivement 1,8%, 1,7%, 1,4%, 1,2% et 0,5% de taux de préscolarisation .

En considérant le statut socioprofessionnel des parents d'enfants inscrits dans les structures d'éducation préscolaire, on constate que la disparité est aussi prégnante. En effet, sur 55003 enfants préscolarisés en 2015-2016, les enfants des cultivateurs viennent en tête (27,08%). Ils sont suivis par ceux des fonctionnaires (26,89%), ceux des retraités et ceux des éleveurs (avec moins de 1% de représentativité). Les données montrent également que les structures communautaires accueillent majoritairement les enfants des cultivateurs (84,87% des enfants¹⁵), ce qui témoigne d'une grande concentration des structures communautaires en milieu rural où vivent plus de 92% des pauvres.).¹⁶ Quant aux structures publiques et privées, la grande majorité d'enfants sont ceux des fonctionnaires et des commerçants. De ces données, on peut y voir une relation entre le statut socioéconomique des parents et la nature de la structure fréquentée : les enfants issus de parents défavorisés seraient destinés aux structures communautaires et ceux ayant une situation économique favorable aux structures publiques et privées.

La troisième dimension de la disparité se rapporte à l'accès des enfants à besoins spécifiques à l'éducation préscolaire. En effet, en 2013¹⁷, seulement 1,3% des enfants handicapés d'âge préscolaire fréquentaient une structure d'éducation préscolaire. Rapporté au taux moyen national de préscolarisation qui était de 4%¹⁸, cela signifie que les jeunes enfants handicapés ont trois fois moins de chance d'être préscolarisés.

Si la zone géographique, le statut socioéconomique des familles, le handicap rendent compte de la disparité d'accès à l'éducation préscolaire, l'analyse de l'évolution des effectifs tout comme celui des taux Brut de préscolarisation par sexe de 2006 à 2016 montre que le sexe n'en est pas un facteur explicatif.¹⁹ -

1.4.3.1.3. Des mesures d'équité faiblement prises en compte.

Relativement aux disparités géographiques et en lien avec le statut socioprofessionnel des parents, les données montrent que les structures communautaires accueillent majoritairement les enfants des cultivateurs, vivant surtout en milieu rural (84,87% des enfants²⁰). En effet, les Espaces d'Entraides Communautaires pour l'Enfance (EECE)/Bisongo sont nés de la volonté des pouvoirs publics et des partenaires au développement de démocratiser l'éducation préscolaire à travers des structures légères et accessibles financièrement aux populations des zones rurales. Cependant, l'Etat n'a réellement pas investi dans la promotion de ces structures, réservant ainsi cette tâche aux ONG et communautés. La conséquence de cette absence est qu'à la fin de leur programme, ces ONG laissent des structures sans accompagnement et dont les acquis risquent de disparaître par manque de stratégies de pérennisation. La baisse du taux de préscolarisation de 4% en 2014²¹ à 2,9% en 2016²², s'expliquerait en partie par la fermeture de certaines structures communautaires, faute d'appropriation par l'Etat de ces initiatives de démocratisation de l'éducation préscolaire.

¹⁴ Annuaire statistique du préscolaire 2015-2016

¹⁵ Idem

¹⁶ <http://www.ecodufaso.com/le-taux-de-pauvrete-passe-de-47-a-401-au-burkina-faso/>, consulté le 23/12/2017

¹⁷ RGEH-2013

¹⁸ Annuaire statistique 2013-2014

¹⁹ Voir annuaire statistique 2015-2016

²⁰ Annuaire statistique du préscolaire 2015-2016

²¹ Annuaire statistique du préscolaire 2013-2014

²² Idem

Toutefois, le TBS de préscolarisation a pu être relevé à 5,2% en 2018-2019, grâce aux efforts du MENAPLN et de certains partenaires, notamment la Banque mondiale et l'UNICEF à travers respectivement les projets Education Interactive par Audio (EIA) et NORAD ECD.

Au-delà de ces initiatives prises par quelques ONG, les disparités géographiques restent criardes et constituent un frein à l'accès à l'éducation préscolaire.

Des mesures d'inclusion sont quasi inexistantes en faveur des enfants à besoins spécifiques. En effet, la situation reste préoccupante car les conditions de sa mise en œuvre n'ont pas été réunies (formation du personnel, aménagements spécifiques nécessaires, construction et équipement de CEEP inclusifs, etc.).

A ce jour, le répertoire des CEEP fait état d'un (01) seul CEEP inclusif public localisé à Garango et fonctionnant avec l'accompagnement de Christoffel Blinden Mission (CBM). De même, l'ONG Asmae Burkina Faso en collaboration avec le MENAPLN a accompagné l'Ecole des Jeunes Aveugles (EJA) de l'Union Nationale des Associations Burkinabè pour la Promotion des Aveugles et Malvoyants (l'UNABPAM) dans l'ouverture d'un CEEP inclusif en 2015, avec un focus sur les enfants en situation de handicap visuel.

1.4.3.1.4. Des efforts à faire pour renforcer la santé, l'hygiène et l'environnement des structures.

La santé, l'hygiène, la nutrition et un environnement sécurisé sont des éléments capitaux dans le fonctionnement et le maintien des enfants dans les structures d'éducation préscolaire. Le tableau ci-dessous présente le nombre de structures par statut selon l'existence des commodités.

Tableau 7 : Nombre de structures par statut selon l'existence des commodités

Statut	Cantine	Eau potable	Latrines	Clôture	Electricité
Communautaire	97	94	152	97	25
Privé	852	715	843	852	648
Public	135	117	162	135	97
Ensemble	1084	926	1157	1084	770

Source : annuaire statistique préscolaire 2018/2019

Sur l'ensemble des 1338 structures préscolaires, 81% fonctionnent avec une cantine scolaire. Par ailleurs, 69% disposent de l'eau potable, 86% des latrines, 81% sont clôturées et 57% ont l'électricité. D'une manière générale, le tableau peint une situation acceptable au niveau des aspects de santé, de l'hygiène et de nutrition. Le même constat prévaut dans l'environnement et la sécurité. Toutefois, ce constat est à relativiser par rapport à la situation réelle du terrain car de nombreuses structures ne disposent de cantine que sur une très courte période, et la plupart des forages et des latrines nécessitent une réhabilitation.

De plus, la plupart des clôtures sont faites en matériaux précaires et doivent être réhabilitées ou entièrement reconstruites. Toujours au niveau communautaire, la plupart des structures ne disposent pas d'électricité.

1.4.3.2. Analyse de la qualité de l'éducation préscolaire

La qualité de l'éducation préscolaire est appréciée à travers la qualité de la formation initiale et continue des personnels, la qualité du suivi et de l'encadrement pédagogique, la pertinence des curricula et des programmes de formation des personnels, la disponibilité des manuels, la disponibilité du matériel ludique et didactique et de l'impact de l'éducation préscolaire sur les acquis scolaires.

1.4.3.2.1. Une formation initiale à repenser

La qualification du personnel est un élément important de l'analyse de la qualité. En dépit des efforts de l'Etat et de ses partenaires dans le cadre de la formation du personnel, force est de reconnaître que les structures d'éducation préscolaire sont animées par des personnels qui, pour la plupart, n'ont pas de diplôme professionnel. En effet, à côté des professionnels que sont les éducateurs de jeunes enfants (EJE) et les moniteurs d'éducation de jeunes enfants (MEJE) tous qualifiés, on rencontre au niveau des structures privées et communautaires, des praticiens sans titre de capacité. Ce sont les moniteurs non diplômés et les petites mamans/petits papas, tous formés sur le tas.

Selon l'annuaire statistique du préscolaire 2018-2019, on compte 622 EJE soit 12% des personnels éducatifs, 2742 moniteurs (diplômés et non diplômés), soit 55% et 1666 petites mamans/petits papas soit 33%. Mais cette situation d'ensemble cache de grandes disparités. Dans les CEEP publics, plus de 98% des titulaires de section sont diplômés. Dans les CEEP privés, moins de 10% des titulaires de section sont diplômés. Dans les structures communautaires, moins de 1% sont diplômés.

Depuis la rentrée 2019-2020, la formation des EJE se fait dans les ENEP de Loumbila et de Gaoua et celle des IEJE à l'ENSK/UNZ. Cependant le décret 245/2020 fait cas de l'extinction de l'emploi des MEJE. Cette mesure sera-t-elle soutenable sur le long terme au vu du coût d'un EJE ? Ne devrait-on pas maintenir la formation des MEJE et la renforcer au besoin ? Dans la perspective d'une éducation préscolaire inclusive, ce personnel pourrait être un atout.

Par ailleurs, le mode de recrutement aux différents concours directs basé sur une épreuve de test psychotechnique et une épreuve de culture générale n'est pas approprié pour sélectionner des futurs éducateurs. Le défi majeur est la capacité du Burkina Faso à mettre à la disposition des structures publiques, privées et communautaires d'éducation préscolaire, des professionnels bien formés. De même, les structures nationales de formation devraient disposer des formateurs en nombre suffisants. L'accompagnement par les structures privées de formation du personnel du Préscolaire est à encourager.

1.4.3.2.2. Des cadres de formation continue inopérants

La formation continue occupe une place importante dans la vie de tout professionnel. Bien qu'il existe des cadres de formation continue formalisés comme les conférences pédagogiques, ces activités ne prenaient pas en compte l'ensemble des acteurs du fait de l'insuffisance des ressources financières. Mais à partir de 2019, des efforts ont été consentis pour la participation effective de tout le personnel aux différentes conférences.

Aussi, les animations pédagogiques sont organisées de façon disparate et souvent elles relèvent des initiatives personnelles. Ces cadres méritent d'être adaptés au contexte institutionnel du MENAPLN.

Il existe également des espaces de formation continue à travers les stages de formation et de recyclage, les ateliers ou séminaires de formation et les activités d'encadrement pédagogique. Mais, l'accès à ces espaces de formation est assez limité pour les personnels des structures publiques en raison de l'insuffisance des ressources financières allouées à l'éducation préscolaire. Les personnels des structures privées doivent financer eux-mêmes leur participation à ces formations. Quant aux personnels des structures communautaires, il n'existe quasiment pas de formation continue à leur profit .

Le défi majeur est la capacité du Burkina Faso à assurer à tous les personnels éducatifs des structures publiques, privées et communautaires d'éducation préscolaire des formations continues à travers des cadres et des espaces opérationnels de formation.

1.4.3.2.3. Un dispositif de suivi et d'encadrement pédagogique peu adapté

L'effet positif du suivi-accompagnement pédagogique à travers les visites de classe et la supervision pédagogique dans les structures éducatives n'est plus à démontrer. Cependant, il n'existe pas de service de suivi et d'encadrement pédagogique au préscolaire au niveau déconcentré. En effet, le dispositif de suivi et d'encadrement existant au MENAPLN dans sa configuration actuelle ne prévoit pas de service de suivi et d'encadrement pédagogique préscolaire chargé d'assurer le suivi et l'encadrement de proximité (CEB).

Cette insuffisance du dispositif de suivi et d'encadrement constitue un obstacle à la planification et la mise en œuvre d'activités qui devraient être réalisées à l'intention des structures publiques et privées. A titre d'illustration, le RESEN révèle qu'au cours de l'année scolaire 2014-2015, « seulement 26% des directeurs des structures enquêtées affirment avoir bénéficié de supervisions pédagogiques et 8,9% pour la supervision administrative »²³. Le suivi et l'encadrement pédagogiques ayant pour vocation essentielle l'accompagnement des personnels éducatifs pour des prestations professionnelles de qualité, il importe qu'ils soient fréquents et réguliers.

Le défi majeur sur ce point est d'assurer au personnel un suivi-encadrement pédagogique de proximité régulier.

1.4.3.2.4. Un mécanisme de contrôle des structures peu opérationnel

En 2018/2019, le Burkina Faso compte neuf cent dix-huit (918)²⁴ centres d'éveil et d'éducation préscolaire (CEEP) privés et cent soixante-dix (170) CEEP publics. Le contrôle de l'application de la réglementation dans toutes les structures publiques ou privées est assuré par les inspecteurs d'éducation de jeunes enfants et à défaut par des EJE expérimentés. Mais, selon le RESEN 2017, pour ce qui est des visites d'inspection, dans l'ensemble, (66%) des structures enquêtées déclarent avoir reçu une visite d'inspection au moins une fois durant les trois (3) dernières années. Globalement, une structure sur trois dit n'avoir jamais fait l'objet d'inspection sur la période considérée.

Quand on sait l'importance des contrôles en matière de normalisation et d'harmonisation des pratiques professionnelles, on peut dire que la situation n'est pas du tout satisfaisante surtout au niveau du privé où les praticiens pour la plupart n'ont pas reçu de formation professionnelle initiale. Il en est de même pour les structures communautaires qui méritent davantage d'appuis de la part des structures techniques de proximité. De ce fait, il est indispensable de mettre en place un mécanisme de contrôle efficace pour le contrôle régulier de l'ensemble des structures publiques, privées et communautaires.

1.4.3.2.5. Une insuffisance des ressources pour assurer un suivi et un encadrement pédagogique de qualité

En termes de ressources humaines, le suivi-accompagnement pédagogique est assuré par les IEJE, mais au regard de cette insuffisance, les EJE ayant une expérience professionnelle avérée et les directeurs de CEEP sont parfois sollicités. Au niveau déconcentré, en 2018-2019, on dénombrait soixante-dix (70) IEJE dans les directions régionales et provinciales d'éducation préscolaire, primaire et non formelle pour assurer le suivi et l'encadrement pédagogique des personnels éducatifs des structures publiques, privées et

²³ Ministères en charge de l'éducation et de la formation, *Rapport d'état du système éducatif national*, 2017, 318 pages

²⁴ Annuaire statistique de l'éducation préscolaire 2018-2019

communautaires d'éducation préscolaire qui étaient au nombre de 5030 selon l'annuaire statistique du préscolaire 2018-2019.

Si l'on considère que tous les IEJE au niveau déconcentré font de l'encadrement pédagogique, on aura 1 IEJE pour 71 personnels éducatifs contre une norme de 1 IEJE pour quarante (40) personnels éducatifs.

Par ailleurs, l'insuffisance des ressources matérielles et financières ainsi que des moyens logistiques pour la conduite de l'activité de suivi et d'encadrement pédagogiques se pose avec acuité.

Tous ces obstacles relevés sont sources d'impacts sur la qualité de l'éducation préscolaire. Ainsi, en matière de suivi et d'encadrement pédagogiques, le défi reste la capacité du MENAPLN à organiser de façon régulière des sorties de suivi-accompagnement pédagogique et de contrôle de qualité.

1.4.3.2.6. Un programme national d'éducation préscolaire insuffisamment appliqué par le privé

Il existe depuis 1995 un programme national d'éducation préscolaire. Il s'agit d'un document d'orientation et de référence pour tous les acteurs du préscolaire. Si, dans les structures d'éducation préscolaire du public ce document est utilisé, ce n'est pas le cas dans certaines structures d'éducation préscolaire privées. Le contrôle de l'Etat a relevé la coexistence de plusieurs programmes non nationaux dans ces structures. Cette situation a été favorisée par l'insuffisance de contrôle ainsi que l'absence de sanction à l'endroit des structures qui n'appliquent pas les textes en vigueur.

1.4.3.2.7. Des manuels préscolaires non disponibles et peu exploités

Les manuels préscolaires sont constitués d'un kit de cinq (5) livrets dont la composition diffère d'une section à une autre : prélecture, éveils mathématiques, graphisme, coloriage et peinture pour les petites, moyennes et grandes sections.

Dans certains cas, au lieu de cinq (5) types de manuels par enfant et par an, chaque enfant se retrouve avec en moyenne, deux manuels, selon le RESEN de 2015. La situation susmentionnée traduit toute la difficulté dans la mise à disposition des manuels préscolaires.

En outre, les manuels préscolaires ne sont pas pris en compte dans la dotation gratuite des élèves en fournitures scolaires car ce pan du système éducatif n'est pas concerné par la gratuité. Du reste, l'Etat alloue, chaque année, sous forme de prêt, un montant forfaitaire pour assurer la reproduction des manuels, qui sont ensuite vendus aux utilisateurs au profit du Trésor public. Ce montant alloué se révèle dérisoire, de sorte que les manuels produits dans l'année ne suffisent pas pour couvrir le besoin sur le terrain. Aussi le coût de ces manuels vient augmenter les frais de scolarité jugés déjà assez élevés par certains parents.

Par ailleurs, selon le RESEN 2016²⁵, il n'y a aucun doute sur la qualité pédagogique de ces manuels. Nonobstant cette attestation de la qualité pédagogique du contenu des manuels préscolaires, le constat est que certains CEEP privés utilisent des cahiers doubles lignes ou des simples photocopies de modèles à l'usage des enfants en lieu et place des manuels.

Enfin, il n'existe pas de guides pédagogiques pour toutes les activités au préscolaire. Le grand défi est de prendre en compte l'éducation préscolaire dans le champ de la gratuité éducative.

1.4.3.2.8. Du matériel ludique et didactique insuffisant dans les structures préscolaires

²⁵ 90% des encadreurs pédagogiques jugent satisfaisante la qualité pédagogique des manuels préscolaires.

La plupart des structures d'éducation préscolaire ne disposent pas d'assez d'équipements et de matériel pédagogique adéquats. Au regard de l'importance de besoins dans les structures et du coût élevé de ce matériel, un montant de 500 millions de francs est inscrit chaque année dans le plan d'action du MENAPLN afin d'acquérir ce type de matériel.

Vu l'insuffisance des matériels ludiques et didactiques dans la plupart des centres d'éveil et d'éducation préscolaire, le défi majeur à relever en vue d'améliorer la qualité de l'éducation préscolaire au niveau national est la production au niveau local et la distribution à temps en quantité et en qualité des matériels ludiques et didactiques aux structures d'éducation préscolaire. Au Burkina Faso, il existe une entreprise sociale qui produit et commercialise des jeux et jouets éducatifs de qualité réalisés par des artisans burkinabè à base de matériaux locaux. Il est à noter que l'ONG Asmae Burkina Faso en étroite collaboration avec le MENAPLN a promu l'imagier yam wekre, un outil pédagogique innovant qui vise à développer les potentialités langagières des jeunes enfants. Facile à manipuler par les enfants, l'imagier yam wekre, dont l'utilisation est conseillée au cours de la plupart des activités pédagogiques au préscolaire, vient enrichir l'univers du matériel ludique et didactique au préscolaire. Le défi reste la dotation de toutes les structures préscolaires publiques à travers sa généralisation progressive à l'échelle nationale.

1.4.3.2.9. Un environnement d'apprentissage qui laisse à désirer

Malgré les efforts accomplis par l'Etat et ses partenaires au niveau préscolaire ces dernières années, force est de constater que les conditions d'apprentissage des apprenants ne sont pas toujours reluisantes. Selon le RESEN 2016, la taille moyenne d'une classe est estimée à 34 enfants par salle d'activités avec toutefois de fortes disparités selon le statut de la structure : 50 enfants dans les CEEP publics, 27 enfants dans les CEEP privés et 48 enfants dans les structures communautaires. Au regard des normes nationales en vigueur, fixées à 35 enfants par salle de classe de 45 m² dans le public et le privé et 60 enfants par salle de classe de 70 m² dans le communautaire, on note que dans les CEEP publics le seuil est largement dépassé.

On peut également noter qu'avec l'intervention de l'approche Education Interactive par Audio (EIA), les effectifs se sont accrus dans les structures communautaires de mise en œuvre au point que l'on rencontre des classes à larges effectifs (150 à 200 enfants).

En ce qui concerne le domaine scolaire, la structure « doit être bâtie sur un espace suffisant pour contenir les infrastructures éducatives et l'aire de jeux »²⁶. Or, le constat sur le terrain est que la plupart des structures éducatives ne remplissent pas ces conditions.

Selon le rapport de synthèse de la commission d'enquête parlementaire de novembre 2017 sur le système d'enseignement au Burkina Faso, il ressort que 75% des CEEP publics sont bâtis sur des terrains dont la superficie est sensiblement égale aux normes. Par contre, 75% des CEEP privés n'occupent que de petites parcelles car ils sont pour la plupart annexés à des écoles primaires dans la même enceinte.

Par ailleurs, 82% des salles de classe ont des murs en bon état et 81% des salles de classe ont des sols en bon état.

Selon le rapport d'enquête sur les coûts et le fonctionnement des structures d'éducation préscolaire en 2015, 72,30% des salles de classe en matériaux durs des structures d'éducation préscolaire sont dans un état acceptable.

²⁶ Article 35 du Cahiers des charges des CEEP privés, 2016

Le service du goûter occupe une place importante au préscolaire. Malheureusement, le goûter étant à la charge exclusive des parents, il ressort des résultats de la même enquête que seulement 78,2% des structures disposent d'une cantine. Les structures dans lesquelles il n'existe pas de cantine, les enfants apportent leur goûter de la maison. Mais il convient de noter que dans les structures où le goûter est servi, il n'est pas toujours suffisant et équilibré. C'est pourquoi, il est recommandé la supplémentation en micronutriments.

En ce qui concerne les visites médicales des enfants, les frais étant supportés par les familles, la majorité des structures ne l'organisent pas. Le défi est d'offrir à tous les enfants un environnement d'apprentissage conforme aux normes nationales.

1.4.3.2.10. Des pratiques d'évaluation inadaptées

Au niveau de l'éducation préscolaire, il s'agit de stimuler les potentialités de l'enfant, de l'éveiller et de le préparer pour l'enseignement primaire. Il n'y a donc pas d'évaluation sommative, mais plutôt d'évaluation formative qui se fait à la fin de chaque activité pédagogique. Ce qui est attendu des éducateurs, c'est de construire des grilles d'observation qui seront administrées aux enfants de façon périodique afin d'apprécier le niveau d'acquisition des notions. Malheureusement, cette pratique est quasi-inexistante. Dans la plupart des CEEP privés, on fait même de l'enseignement précoce à travers le calcul, l'écriture et la lecture assortie de notations.

Le défi majeur est d'amener les personnels des structures publiques, privées et communautaires à respecter les formes d'évaluation au préscolaire : l'évaluation diagnostique en début d'année, l'évaluation formative à la fin de chaque activité pédagogique et la grille d'observation adaptée pour apprécier les progrès des enfants dans l'acquisition des notions abordées. Planète Enfants & Développement prévoit d'accompagner le MENAPLN dans la conception d'un référentiel des capacités des enfants des CEEP. Cet outil facilitera la communication entre la famille et le CEEP, le CEEP et l'école primaire mais aussi au sein du CEEP lui-même.

1.4.3.3. Analyse de la gouvernance de l'éducation préscolaire

1.4.3.3.1. Un système de suivi-évaluation à améliorer

Le système de suivi-évaluation des structures d'éducation préscolaire au niveau déconcentré est confronté à une faible organisation. Lorsque le service est confié à un professionnel du préscolaire, le suivi du pan primaire est en difficulté et inversement.

Aussi, l'éducation préscolaire bien qu'ayant un visage privé au Burkina Faso, ne bénéficie pas des appuis pédagogiques et le suivi-contrôle afin de garantir la même qualité d'éducation à tous les enfants burkinabè. Certaines structures privées utilisent des programmes étrangers et des méthodologies d'apprentissage qui ne sont pas en usage dans les programmes officiels. Ce déficit de contrôle compromet énormément la qualité de l'éducation préscolaire.

Le système de suivi – accompagnement des structures préscolaires communautaires existant dès le début du Programme Bisongo en 1998, n'est plus d'actualité depuis 2012 ; ce qui crée une grande insuffisance dans le fonctionnement de ces structures.

1.4.3.3.2. Un mécanisme de mobilisation sociale à repenser

Les stratégies de mobilisation sociale en faveur de l'éducation préscolaire doivent être revisitées afin d'amener les communautés à s'en approprier et partant, de l'adopter pour son expansion. En effet, l'implantation de ces structures n'est pas toujours précédée d'échanges participatifs nécessaires à la transformation des mentalités pour permettre aux populations de se "sacrifier" pour ce niveau éducatif jadis élitiste et réservé aux privilégiés sociaux.

De ce fait, on assiste à une faible adhésion des communautés à la philosophie de l'éducation préscolaire. Cela se traduit par la réticence des parents à envoyer leurs enfants au préscolaire et le non-paiement des cotisations annuelles. C'est le cas des Bisongo dont un grand nombre est en souffrance.

1.4.3.3.3. Un déploiement des éducateurs et des formateurs à améliorer

Le développement du secteur de l'éducation et de la formation nécessite surtout l'amélioration du déploiement des éducateurs et des formateurs qualifiés. Cette action devient primordiale dans le cadre de la mise en œuvre du continuum de l'éducation de base.

Au niveau du préscolaire, le nombre total d'éducateurs a très peu évolué au cours de la période récente, passant entre 2008-2009 à 2014-2015 de 472 à 582 éducateurs, soit un accroissement annuel moyen de 4% au cours des 6 dernières années. Sur la même période en revanche, le nombre d'enfants dans les structures préscolaires publiques a beaucoup plus évolué, en passant d'environ 10 300 enfants en 2008-2009 à 73 081 enfants en 2014-2015, soit un accroissement moyen de 102% par an. Il s'ensuit donc une dégradation de l'encadrement dans le préscolaire public depuis 2008-2009.

La situation actuelle montre qu'en dépit des évolutions constatées dans les effectifs des personnels du public au préscolaire, les besoins ne sont pas toujours comblés pour une éducation de qualité.

En somme, l'éducation préscolaire fait face à une mauvaise répartition des ressources humaines dans les structures avec de fortes disparités suivant le milieu. Des actions urgentes telles qu'une meilleure répartition des ressources humaines sont donc nécessaires pour résorber ce déficit qui risque de s'amplifier avec la réforme d'éducation de base en cours.

1.4.3.3.4. Une gestion des ressources matérielles et financières à améliorer

La gestion financière et matérielle des structures préscolaires publiques rencontre d'énormes difficultés parce que certains directeurs de CEEP sont cumulativement ordonnateur de budget et gestionnaire. On assiste également à un accaparement des ressources financières des CEEP par certaines mairies. Au niveau des CEEP privés, la gestion des structures par certains fondateurs est chaotique pour plusieurs raisons : manque de formation, cupidité, amateurisme, etc.

1.4.3.3.5. Une gestion des systèmes d'informations statistiques à renforcer

En matière de production statistique, le sous-secteur de l'éducation de base dispose d'un système informatique statistique fonctionnel au regard de la régularité des publications des données statistiques, à savoir les annuaires statistiques, les tableaux de bord ainsi que l'existence d'une base de données.

Cependant, pour ce qui est du préscolaire, le mécanisme de collecte des données statistiques se révèle inefficace. Cela se traduit par la non prise en compte de plusieurs structures publiques existantes et fonctionnelles (20 en 2015), de plusieurs structures privées reconnues et non reconnues (plus de 100 en 2015), de plusieurs structures communautaires (Bisongo) existantes avec des difficultés de fonctionnement et l'ignorance totale des structures confessionnelles. Les données comparatives des annuaires statistiques

préscolaires de 2014 avec celui de 2013 sont révélatrices. Le taux de préscolarisation est passé de 4% en 2013 à 2,9% en 2014 du fait de la non adaptation du dispositif de collecte de données statistiques.

1.4.3.3.6. Une faible appropriation du préscolaire par les collectivités territoriales

Le transfert de compétence de l'éducation préscolaire aux collectivités territoriales rencontre d'énormes problèmes. On assiste à une insuffisance d'appropriation du préscolaire par les collectivités territoriales. Cela se traduit par l'inexistence de lignes budgétaires dans les budgets communaux pour les structures préscolaires d'une part, et la faible implication des communes dans la gestion des ressources provenant des cotisations des parents, d'autre part. Le faible niveau d'appropriation des modalités du transfert conduit également à un bicéphalisme qui compromet le bon fonctionnement des structures d'éducation préscolaire. En effet, la tutelle administrative qui devrait se limiter à la gestion des actes administratifs et aux contrôles administratifs s'étend indument au suivi pédagogique et aux audits organisationnels et financiers. Aussi, certaines attributions purement administratives (autorisations d'absence, certificat de prise de service...) sont exécutées par les directeurs de CEEP et les autres responsables des structures déconcentrées du ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation.

Le niveau d'implication des collectivités territoriales dans la planification stratégique de l'éducation préscolaire se caractérise par des interventions sporadiques, éparées et discontinues. Les plans communaux de développement n'intègrent pas toujours des investissements dans ce sens.

1.4.3.3.7. Une communication interne et externe à renforcer

La communication interne est une démarche verticale qui consiste à mettre en place un mécanisme d'échanges et de partage des actions programmées et mises en œuvre entre les sous-secteurs de l'éducation et de la formation, tant au niveau central qu'au niveau local, dans le but d'avoir une vision holistique du secteur. Elle doit également exister entre les structures de coordination du niveau central et celles du niveau local.

Au niveau local par exemple, l'insuffisance dans la communication interne, se traduit par des conflits de compétence dans les CEB et les DPEPPNF entre les professionnels du préscolaire et ceux du primaire.

La communication externe, une démarche horizontale, est un mécanisme d'échanges à établir entre les structures centrales et déconcentrées de coordination du préscolaire avec les autres acteurs intervenant dans ce domaine tels que le secteur privé, les ONG/Associations, etc. Cette communication externe existe et influe positivement la promotion de l'éducation préscolaire, mais reste à être améliorée. A la faveur de cette communication, plusieurs structures et ONG actives en éducation comme l'UNICEF, Bornefonden, CRS/Burkina, Plan/Burkina, Planète Enfants & Développement (13 CEEP construits) se sont investis dans la construction et l'équipement de plusieurs structures préscolaires publiques et communautaires (Bisongo). Cependant, la coordination des interventions de ces différentes structures est à améliorer pour plus d'efficacité.

La communication interne et externe doit se poursuivre et se concrétiser à travers des rencontres régulières dans le cadre du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre des actions de promotion de l'éducation préscolaire.

Par ailleurs, en vue de permettre une véritable appropriation du préscolaire par les différents acteurs, des actions de communication de masse sont à mener aux niveaux central et local.

Pour ce faire, l'utilisation des langues nationales s'impose à travers des campagnes de communication, des spots publicitaires, des conférences de presse, des conférences publiques, des émissions radiophoniques et télévisuelles, des théâtres fora, les réseaux sociaux, de la diffusion du document de stratégie nationale de développement accéléré de l'éducation préscolaire, des couvertures médiatiques des principales instances etc.

1.4.3.3.8. Une éducation préscolaire, sujet aux multiples changements institutionnels.

Le secteur de l'éducation préscolaire a subi de multiples changements institutionnels depuis la naissance de ce pan dans le paysage administratif burkinabè. Aux premières heures, c'était le ministère de l'éducation qui avait la charge du préscolaire, plus tard le ministère de la santé et de l'action sociale, puis le ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale sous diverses dénominations. Le rattachement du préscolaire au ministère de l'action sociale a coïncidé avec l'avènement du Conseil National de la Révolution (CNR) qui ambitionnait de démocratiser l'éducation préscolaire à travers les garderies populaires.

En 2009, le gouvernement burkinabè a procédé au transfert de compétences et des ressources de l'État aux communes dans les domaines du préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'alphabétisation. En 2013, en vue d'opérationnaliser le continuum éducatif prescrit dans la loi d'orientation de l'éducation, le préscolaire et le post-primaire ont été transférés au Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation.

Ces changements institutionnels et réformes ont parfois bouleversé le fonctionnement et l'organisation du domaine de l'éducation préscolaire en désorganisant les schémas du pilotage et de la gouvernance sans pour autant produire les effets attendus²⁷.

1.4.3.3.9. Une éducation préscolaire, longtemps peu visible dans l'organigramme

Le rattachement mécanique des structures préscolaires aux circonscriptions d'éducation de base (CEB) sans un réaménagement préalable est souvent perçu comme une source de difficultés. En effet, la CEB en tant qu'institution administrative et d'appui pédagogique peine à répondre aux besoins des structures d'éducation préscolaire en matière d'accompagnement pédagogique bien que ce soit une attribution en bonne place dans les missions des CEB.

1.4.4. Les forces et les faiblesses

1.4.4.1. Les forces

Les principales forces au niveau de l'éducation préscolaire sont de plusieurs ordres :

❖ Au niveau de l'accès

Les forces se résument à/au :

- ✓ L'intérêt de certains partenaires techniques et financiers dans la réalisation d'infrastructures préscolaires
- ✓ la dotation des CEEP et des Bisongo en vivres pour la cantine afin de réduire les frais de fonctionnement ;
- ✓ la communication sociale sur le handicap et le droit à l'éducation des ESH ;
- ✓ l'existence de :
 - d'une stratégie nationale de Développement de l'Éducation inclusive (SNDEI),

²⁷²⁷ Rapport de synthèse final de l'enquête parlementaire sur le système d'enseignement au Burkina Faso

- la prise en compte dans certaines structures inclusives préscolaires de certains types de handicap léger (Handicap visuel au CEEP de l'EJA avec l'appui technique et financier de l'ONG Asmae Burkina Faso) ;
- l'intégration dans le processus de formation initiale et continue du personnel éducatif, des modules de formation en éducation inclusive.

❖ Au niveau de la qualité

Les forces se résument à :

- l'existence d'une réforme curriculaire en cours d'expérimentation ;
- la disponibilité de personnel qualifié pour l'éducation préscolaire au public ;
- l'existence de structures de formation des professionnels ;
- l'existence d'un programme national santé-hygiène-nutrition en milieu scolaire 2017-2021 ;
- l'existence d'un goûter (cantine scolaire) dans les structures préscolaires publiques, privées et communautaires ;
- l'existence d'un système de passage automatique d'une section à une autre ;
- l'existence d'un programme national d'éducation préscolaire (PNEP) ;
- l'existence de modules de formation du personnel éducatif des structures communautaires (petites mamans et petits papas) ;
- l'existence d'une stratégie intégrée de renforcement de l'encadrement pédagogique ;
- l'existence d'une stratégie intégrée de formation continue des enseignants et des encadreurs pédagogiques au Burkina Faso (SIFCEEP) ; ,
- l'adaptation des jeux et jouets pour des CEEP inclusifs avec des enfants handicapés visuels
- l'adaptation des manuels préscolaires nationaux adaptés pour des enfants handicapés visuels d'un guide méthodologique pour l'utilisation des fiches pédagogiques ; ,
- l'existence de fiches pédagogiques harmonisées ; ,
- l'existence d'un espace collaboratif numérique contenant les ressources pédagogiques du préscolaire au Burkina Faso (www.bop.bf) mis en place par l'ONG PE&D ; ,
- la disponibilité des ressources pédagogiques en ligne sur la plateforme www.faso-education.bf ;
- l'adaptation de l'approche EQAmE au préscolaire ;
- la prise en compte de la formation du personnel du préscolaire dans les structures de formation du MENAPLN et l'accroissement des effectifs du personnel ; ,
- la validation par le MENAPLN de l'imagier yam wekre promue par l'ONG Asmae Burkina Faso.

❖ Au niveau du pilotage

Les principales forces au niveau du pilotage sont :

- l'existence de cadres de concertation ;
- l'existence d'un guide sur la gestion des cantines à l'usage des communes dans le cadre du transfert ;
- la codification des emplois²⁸ des personnels de l'éducation préscolaire ;
- l'existence d'un décret portant transfert de compétences et de ressources aux communes ;
- l'existence d'une clé de répartition dans l'allocation des ressources financières ;
- l'existence d'outils de planification prenant en compte l'éducation préscolaire ;
- l'existence d'outils de gestion du personnel ;

²⁸ Décret 2020-0245/PRES/PM/MFPTPS/MINEFID portant statut particulier du métier Education Formation et Promotion de l'Emploi du 25 mars 2020

- l'existence d'une stratégie de communication du MENAPLN ;
- l'existence de textes encadrant l'ouverture des structures privées de formation des personnels de la petite enfance,
- l'existence d'un dispositif de suivi-contrôle et d'accompagnement du personnel éducatif (organigramme CEB prenant en compte l'encadrement pédagogique au préscolaire) ;
- l'existence de normes éducatives (normes et standards du matériel et l'équipement au préscolaire) ; l'existence d'une ligne budgétaire au profit du préscolaire dans certaines communes ; la production régulière d'annuaires statistiques du préscolaire ; la création de directions et services techniques en charge du préscolaire dans l'organigramme du MENAPLN ; l'existence d'un cahier de charges des fondateurs des CEEP privés.

1.4.4.2. Les faiblesses

Les faiblesses au niveau de l'éducation préscolaire se situent à plusieurs niveaux.

❖ Au niveau de l'accès

A ce niveau, les principales faiblesses se résument :

- ✓ à l'insuffisance d'infrastructures et d'équipements au préscolaire ; à la faible mobilisation sociale ;
- ✓ à l'insuffisance de trousse de premiers soins ; à l'insuffisance de dotation en vivres pour le fonctionnement optimal des cantines sur la durée scolaire ;
- ✓ aux fortes disparités géographiques des structures publiques, privées et communautaires du préscolaire ;
- ✓ au coût élevé des frais de préscolarisation avec des disparités très remarquables des frais d'accès ;
- ✓ à l'existence de structures préscolaires non fonctionnelles²⁹ ;
- ✓ à l'insuffisance ou l'absence de prise en charge du personnel communautaire ;
- ✓ à l'inadaptation de la dotation en vivres pour la cantine scolaire (menu non équilibré et non varié) ;
- ✓ à la faible mobilisation de ressources endogènes par les communes pour les cantines scolaires ;
- ✓ au faible accès des enfants à besoins spécifiques dans les structures d'éducation préscolaire.

❖ Au niveau de la qualité

Les faiblesses au niveau de la qualité se résument :

- à l'insuffisance de personnels qualifiés dans les structures privées et communautaires ; à l'insuffisance de dotation en matériel pédagogique dans les CEEP publics et les Bisongo ; à l'insuffisance d'encadreurs pédagogiques ; à l'insuffisance d'infrastructures socio-éducatives d'eau, d'hygiène assainissement santé nutrition (infirmerie, latrines, forages, cuisines) ; à l'insuffisance d'allocations budgétaires pour la promotion de la santé-hygiène et nutrition (SHN) ; la faible qualification du personnel dans la prise en charge des enfants à besoins spécifiques ;
- déphasage du programme national d'éducation préscolaire (PNEP) avec les réalités pédagogiques du moment.

❖ Au niveau du pilotage

Les faiblesses au niveau du pilotage se résument :

- à la faible appropriation du transfert du préscolaire aux collectivités territoriales ; à l'insuffisance dans le système de collecte des données statistiques au préscolaire ; à l'insuffisance de déploiement du

²⁹ Pour les structures publiques : insuffisance de salles, manque d'équipements, insuffisance de personnel ; pour les structures communautaires : non prise en charge des petites mamans et petits papas, manque de vivres pour la cantine, insuffisance d'implication des COGES

personnel d'éducation préscolaire ; à l'insuffisance de moyens logistiques et de carburant pour assurer l'encadrement pédagogique ; à l'insuffisance de matériels informatiques et péri-informatiques et de mobiliers ; à la faible mobilisation communautaire autour de l'éducation préscolaire ; au faible suivi dans la mise en œuvre des programmes ; à l'insuffisance du suivi contrôle des structures privées ; à l'insuffisance dans le système de communication interne et externe ;

- à la multiplicité des réformes dans les programmes ;
- à la faiblesse des allocations budgétaires au profit du préscolaire ;
- au non-respect des âges d'entrée au préscolaire, au primaire, post-primaire, secondaire et supérieur engendrant une préscolarisation précoce ;
- à la prolifération de CEEP privés non reconnus ;
- au non-respect des dispositions des cahiers des charges par la plupart des promoteurs privés ;
- à l'insuffisance de ressources matérielles et financières pour la conduite des activités de suivi et d'encadrement pédagogique ;
- à la faible organisation du système de suivi-évaluation ;
- la non fonctionnalité de nombreux COGES.

1.4.5. Les opportunités et les menaces

1.4.5.1. Les opportunités

Les principales opportunités au niveau de l'éducation préscolaire sont :

- l'existence d'une volonté politique d'accroître l'offre éducative au préscolaire à travers la vision du Plan national de Développement économique et social (PNDES) ; l'existence d'institutions partenaires qui ont la volonté d'accompagner le Gouvernement pour le développement du préscolaire ; l'existence d'un vivier important pour le préscolaire (population d'âge préscolaire très élevée) ; l'existence de cadres de concertation ; l'existence d'un processus de décentralisation à travers le transfert de l'éducation préscolaire aux communes ; l'existence de conventions avec les promoteurs ; l'existence de structures privées spécialisées dans la création et la production de matériel pédagogique répondant aux normes et standards ; l'existence de multiples canaux de communication et de diffusion ; l'existence de ressources numériques pour assurer la continuité éducative ;
- l'engouement des promoteurs privés à investir dans l'éducation préscolaire ;
- la politique nationale multisectorielle de Nutrition (PNMN) 2020-2029 et son plan d'action ;
- la Stratégie Nationale d'Alimentation et de Nutrition Scolaires (SNANS) au Burkina Faso 2021-2025 assortie de son plan d'action triennal glissant ;
- la prise en compte de l'éducation préscolaire dans l'objectif de développement durable 4 qui vise à assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité ;
- la prise en compte de la Santé-hygiène-nutrition en milieu scolaire dans la Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNSAN) ;
- l'intérêt de certaines ONG/Associations et d'Institutions dans la mise en place des cantines scolaires et le développement de l'éducation préscolaire (PE&D, Asmae, Children Believe) ;
- l'émergence des mouvements associatifs en faveur de la prise en compte des PSH ;
- l'expérimentation des structures préscolaires inclusives en cours au Centre-Est (Garango) ;
- le développement et la promotion de l'éducation préscolaire inclusive ;
- le développement d'outils préscolaires inclusifs pour les enfants handicapés visuel
- l'expérimentation de l'approche EIA ;
- la généralisation progressive de l'imagier yam wekre promu par l'ONG Asmae Burkina Faso.

1.4.5.2. Les menaces

Les menaces sont :

- la crise financière mondiale qui pourrait affaiblir les capacités de financement de l'éducation en général et du préscolaire en particulier ;
- les mouvements des partenaires sociaux ;
- la crise sécuritaire avec ses corollaires de fermeture des écoles et des centres préscolaires ;
- la méconnaissance de l'importance de l'éducation préscolaire ;
- les effets néfastes de la COVID -19 ;
- le nombre croissant des déplacés internes en raison de l'insécurité, des conflits communautaires et de l'orpaillage ;
- l'instabilité institutionnelle.

1.4.6. Les grands défis à relever

L'analyse diagnostique du domaine de l'éducation préscolaire a permis de relever d'importants acquis mais aussi des insuffisances dans tous les domaines, nécessitant qu'une réponse adéquate soit apportée au regard de l'ambition pour la valorisation du capital humain à moyen et long terme. Ces insuffisances relevées ont permis la formulation d'un certain nombre de défis suivants auxquels la Stratégie s'attèlera à apporter des réponses dans sa mise en œuvre.

Ces défis se présentent comme suit :

1.4.6.1. le développement de l'accès au préscolaire

La réduction du taux d'analphabétisme au Burkina Faso passe par une articulation efficace des différents ordres d'enseignement. Une des priorités de notre système éducatif est de travailler à garantir un accès universel à tous les enfants au niveau du préscolaire. Cela passe par un meilleur maillage du territoire national en termes d'infrastructures préscolaires, la dynamisation des structures communautaires, la mobilisation sociale plus accrue, et la mise en place d'un mécanisme d'accompagnement et de prise en charge des enfants à besoins spécifiques :

1.4.6.2. l'amélioration de la qualité de l'éducation préscolaire

Le diagnostic a révélé que la qualité de l'éducation préscolaire mérite une nette amélioration en vue de développer un capital humain qui s'adapte aux exigences de l'enseignement primaire et préparé à s'intégrer convenablement son milieu de vie. Ainsi, pour y arriver, il est nécessaire de mettre en place un mécanisme de renforcement de la formation initiale et continue du personnel d'encadrement, l'amélioration de l'encadrement pédagogique et la dotation des structures préscolaires en matériels didactiques et pédagogiques adaptés.

1.4.6.3. La mise en place d'un mécanisme pertinent de pilotage

Une coordination efficace et efficiente de toutes les actions de développement nécessite la disponibilité d'un cadre institutionnel, organisationnel et juridique adapté aux interventions. Aussi, l'animation de ce cadre nécessite des ressources humaines qualifiées et en nombre suffisant, des ressources matérielles en adéquation avec les interventions et des ressources financières suffisantes pour la réalisation des actions. L'analyse diagnostique a révélé des insuffisances à ce niveau qu'il faille combler. Ainsi, pour y parvenir il sera nécessaire d'accroître le financement public alloué au domaine de l'éducation préscolaire, d'actualiser/renforcer le cadre juridique afin de l'adapter à la situation présente, d'assurer la cohérence dans les interventions des différents acteurs y compris les collectivités territoriales et les ONG et associations et de renforcer le dispositif de suivi-évaluation tant au niveau central que déconcentré.

PARTIE II : ELEMENTS DE LA STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT ACCELERE DE L'EDUCATION PRESCOLAIRE

2.1 FONDEMENTS DE LA SNDAEP

2.1.1. Au plan international

Sur le plan international, la SNDAEP se fonde sur la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) qui constitue un document de référence en matière de droits de l'enfant dont celui relatif à l'éducation. En effet, en son article 28, la CDE engage tous les États parties à « **reconnaître le droit de l'enfant à l'éducation** » et à relever tous les défis qui s'y attachent.

De même, la SNDAEP, entend de façon générale, contribuer à l'atteinte de l'objectif global N° 4 intitulé « **Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie** » des Objectifs de Développement Durable (ODD). De façon particulière, elle participe à la réalisation de l'objectif spécifique 4.2 qui précise que « **D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire** ».

2.1.2 Au plan régional

Au niveau africain, la stratégie tire son fondement de la Stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique (CESA 2016-2025) a pour objectif de créer un « **système d'éducation et de formation de qualité dont l'objectif est d'offrir au continent africain des ressources humaines performantes adaptées aux valeurs communes africaines et donc aptes à la réalisation de la vision et des ambitions de l'Union africaine** ». Plus précisément, l'objectif stratégique 2 de la CESA vise à « *Construire, réhabiliter et préserver les infrastructures scolaires et développer des politiques qui assurent à tous et de façon permanente un environnement serein et propice à l'apprentissage, afin d'accroître l'accès à une éducation de qualité à tous les niveaux d'éducation* ».

Selon la Stratégie continentale de l'éducation 2016-2025, « l'éducation préscolaire est le socle sur lequel reposent l'apprentissage et tout l'avenir d'une formation. C'est, cependant un domaine négligé en termes de politique et d'investissement. Ce sous-secteur est donc caractérisé par des disparités, la mauvaise gestion, l'absence de programmes cohérents et d'adéquation avec l'éducation primaire. C'est un sous-secteur qui mérite une attention particulière ... ».

La SNDAEP s'adosse à la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (CADBE) qui consacre le droit de l'enfant africain à avoir une éducation de qualité.

Il en est de même de l'Agenda 2063 de l'Union africaine dont l'aspiration N°1 relative à « Une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable » en son point 14 consacre que « Le capital humain de l'Afrique sera entièrement développé en tant que ressource la plus précieuse, notamment par des investissements soutenus fondés sur l'universalité en matière d'éducation de la petite enfance et d'éducation de base... »

2.1.3. Au plan national

Au niveau national, la stratégie se fonde sur les éléments suivants :

- **La Constitution du Burkina Faso**

La Constitution de 1991 en son article 18 stipule que : « L'éducation, l'instruction, la formation, le travail, la sécurité sociale, le logement, le sport, les loisirs, la santé, la protection de la maternité et de l'enfance, l'assistance aux personnes âgées ou handicapées et aux cas sociaux, la création artistique et scientifique constituent des droits sociaux et culturels reconnus par la présente Constitution qui vise à les promouvoir ».

- **La loi d'orientation de l'éducation**

La Loi N°013-2007/AN du 30 juillet 2007 portant Loi d'orientation de l'éducation s'applique à l'ensemble des activités éducatives et de formation organisée au Burkina Faso ainsi qu'aux institutions publiques et privées ayant pour mission l'éducation et la formation professionnelle. Selon l'article 4, alinéa 2 « l'État et les collectivités territoriales, le secteur privé et les autres partenaires de l'éducation développent l'éducation de la petite enfance au profit des enfants de zéro à six ans ».

- **L'Étude nationale prospective « Burkina 2025 »**

Dans l'optique de créer les conditions favorables à l'épanouissement des Burkinabè et de mieux gérer ses rares ressources pour atteindre les objectifs de développement, le Burkina Faso a engagé des réflexions sur les perspectives à long terme afin de poser les bases d'un développement durable à travers l'étude prospective dénommée « Étude Nationale Prospective (ENP), Burkina 2025 ». Sur le plan social, l'un des défis majeurs de l'ENP est « l'amélioration de la qualité des ressources humaines en termes d'éducation/formation et de santé ». En effet, l'ENP accorde une place de choix à l'éducation et à la formation permanente.

- **Le Plan national de développement économique et social (2016-2020)**

Le Plan National de Développement Économique et Social (PNDES 2016- 2020) notamment l'Axe 2 vise à : « agir sur la quantité et la qualité du capital humain, ainsi que sur les possibilités et les conditions de la pleine valorisation dudit capital humain » et plus précisément l'objectif stratégique 2.2 vise à « accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation en adéquation avec les besoins de l'économie ».

L'effet attendu 2.2.1 est consacré à l'accès de tous à une éducation de qualité et en ce qui concerne l'éducation préscolaire il s'agit de « *accroître le taux de scolarisation au préscolaire de 3,9% en 2015 à 7,6% en 2020* ».

- **Le Plan sectoriel de l'éducation et de la formation (2017-2030)**

L'objectif global du Plan sectoriel de l'éducation et de la formation est « d'assurer le droit des citoyens à une éducation/formation de qualité à travers un système éducatif inclusif, mieux adapté, cohérent et fonctionnel ».

L'un des défis majeurs est d'« **assurer un développement harmonieux, équitable et efficient de la petite enfance** ». A terme, l'ambition est d'accroître entre autres le taux brut de scolarisation au préscolaire de 5,3% en 2016 à 25% en 2030.

2.2 VISION

Au Burkina Faso, l'un des défis majeurs en matière d'éducation préscolaire est d'accroître l'offre éducative et la qualité des structures d'accueil.

« A l'horizon 2025, le Burkina Faso dispose d'un sous-système d'éducation préscolaire performant, inclusif et accessible à tous ses enfants ».

La performance renvoie à une éducation de qualité à travers du matériel didactique, pédagogique et ludique approprié, des infrastructures adaptées, des éducateurs et des encadreurs bien formés et en nombre suffisant. Une telle éducation permettra aux enfants d'aborder le cycle primaire avec plus d'atouts.

L'inclusion induit à l'accueil de tous les enfants sans discrimination dans toutes les structures d'éducation préscolaire.

L'accessibilité consiste à accroître l'offre éducative dans les structures d'accueil des enfants d'âge préscolaire tout en réduisant les disparités géographiques et de genre.

2.3 PRINCIPES DIRECTEURS

Toute action en matière d'éducation doit s'inspirer de certaines valeurs fondamentales de référence qui constituent les principes directeurs ayant guidé la formulation de la SNDAEP. Dans ce sens, il importe que tous les acteurs de la mise en œuvre de celle-ci s'engagent à respecter les principes directeurs suivants : (i) l'intérêt supérieur de l'enfant, (ii) la considération des parents comme les premiers acteurs de l'éducation de leurs enfants, (iii) l'équité, la non-discrimination et l'égalité de traitement de tous les enfants, (iv) le genre et l'inclusion, (v) la participation et l'appropriation, (vi) le respect du rythme d'apprentissage de l'enfant et de l'essence de l'éducation préscolaire, (vii) la gestion axée sur les résultats, (viii) la protection de l'environnement ;(ix) la gouvernance du sous-secteur de l'éducation préscolaire.

- **L'intérêt supérieur de l'enfant** doit être consacré comme la finalité première et exclusive dans toute action le concernant et, en l'espèce le domaine de l'éducation préscolaire. Cela traduit le respect absolu du droit de l'enfant d'accéder aux structures d'éducation préscolaire en toutes circonstances et ainsi considéré comme un devoir sacré pour l'État, la communauté et la famille ;
- **la considération des parents comme les premiers acteurs de l'éducation de leurs enfants.** Partant de ce principe, les communautés et les parents doivent être fortement impliqués dans la mise en œuvre de la SNDAEP ;
- **l'équité, la non-discrimination et l'égalité de traitement de tous les enfants** dans les structures d'éducation préscolaire. Tout enfant a le droit d'être préscolarisé indépendamment de son sexe, sa religion, sa filiation, sa situation socio-économique, son origine ethnolinguistique ou de son handicap éventuel. Aucune discrimination fondée sur ces éléments ne doit être tolérée en milieu d'éducation préscolaire ;
- **le genre et l'inclusion** qui visent à prendre en compte la diversité des besoins et des situations individuelles des enfants dans les structures d'éducation préscolaire, d'où la nécessité pour l'Etat de créer les conditions d'une éducation préscolaire réellement inclusive ;
- **la participation et l'appropriation** : elles couvrent le processus d'élaboration et de mise en œuvre de la stratégie et visent une implication effective des acteurs aux organes décisionnels et d'exécution. D'où la nécessité de la concertation régulière entre les différents acteurs de la SNDAEP ;
- **le respect du rythme d'apprentissage de l'enfant et de l'essence de l'éducation préscolaire.** Parfois, sous la pression des parents, les éducateurs sont enclins à dévier de la vocation originelle de l'éducation préscolaire qui est d'éveiller les enfants et de les préparer à aborder le cycle primaire avec plus d'atouts ;
- **la gestion axée sur les résultats** : elle est une approche de gestion basée sur le cycle de vie d'un programme ou d'un projet qui intègre les stratégies, les personnes, les ressources, les processus et les outils de mesure pour améliorer la prise de décisions, la transparence et la reddition de comptes. Dans le cadre de la mise en œuvre de la SNDAEP, il s'agira de mettre l'accent sur l'atteinte des résultats ;

- **la protection de l'environnement** : elle fait partie intégrante du processus du développement durable. À cet effet, la SNDAEP intègre les principes, les normes et les indicateurs de protection de l'environnement ;
- **la gouvernance du sous-secteur de l'éducation préscolaire** : elle est basée sur les principes de la décentralisation, la déconcentration et la participation communautaire dans une dynamique partenariale pour une éducation préscolaire performante, inclusive, accessible à tous les apprenants et prenant en compte les risques de catastrophes et de crises humanitaires ainsi que des stratégies de leur réduction.

2.4 ORIENTATIONS STRATEGIQUES

2.4.1. Objectif global et impact attendu

L'objectif global de la stratégie est de promouvoir un développement accéléré de l'éducation préscolaire au Burkina en faisant passer le taux brut de préscolarisation national de 5,2% en 2019 à 10% en 2023 et à 15% en 2025.

Les impacts attendus de la mise en œuvre de la stratégie sont :

- l'offre d'éducation préscolaire s'est accrue ;
- la qualité des services d'éducation préscolaire est améliorée ;
- le pilotage et soutien à l'éducation préscolaire sont renforcés.

Afin de s'assurer de l'atteinte de ces impacts, les principaux indicateurs retenus sont :

- le taux brut de scolarisation au niveau de l'éducation préscolaire (5,2% en 2019 à 10% en 2023 et à 15% en 2025) ;
- le taux de structures d'éducation préscolaire répondant aux normes de qualité (ratio encadreurs/éducateurs, ratio apprenants/éducateur, ratio manuels/apprenant);
- la part du budget de l'éducation allouée au niveau préscolaire (1% en 2019 à 5% en 2025).

2.4.2. Axes stratégiques, objectifs stratégiques et effets attendus

L'analyse diagnostique a permis d'identifier les grands défis à relever qui ont conduit à la formulation de trois axes stratégiques à savoir : (i) axe stratégique 1 : l'amélioration de l'accès des enfants aux structures d'éducation préscolaire, (ii) axe stratégique 2 : l'amélioration de la qualité de l'éducation préscolaire, et (iii) axe stratégique 3 : le renforcement du pilotage et soutien à l'éducation préscolaire.

2.4.2.1. Axe stratégique 1 : amélioration de l'accès des enfants aux structures d'éducation préscolaire

Cet axe vise à améliorer l'accès des enfants aux structures d'éducation préscolaire. Cette finalité globale se décline en trois (03) Objectifs Stratégiques (OS) qui sont : (i) OS 1.1 : accroître l'offre d'éducation préscolaire, (ii) OS 1.2 : dynamiser les structures communautaires d'éducation préscolaire (iii) OS 1.3 : promouvoir l'équité et l'égalité d'accès à l'éducation préscolaire.

OBJECTIF STRATEGIQUE 1.1.: Accroître l'offre d'éducation préscolaire ;

Pour l'OS 1.1, deux effets attendus (EA) sont définis : (i) EA 1.1.1 : les capacités d'accueil sont accrues et (ii) EA 1.1.2 : la demande d'inscription au préscolaire s'est accrue.

Effet attendu 1.1.1 : Les capacités d'accueil sont accrues

L'indicateur retenu pour mesurer l'atteinte de cet effet est le nombre de CEEP publics, des Bisongo, des espaces multi-accueil et des Centres Apprendre en jouant Ainsi, le nombre CEEP publics passe de 170 en 2019 à 520 en 2025, les Bisongo de 260 à 750 en 2025, les Espaces multi accueil de 0 à 50 et les centres Apprendre en jouant de 0 à 7. L'atteinte de l'effet attendu passe par les actions suivantes :

Action 1 : Gestion et développement des infrastructures du préscolaire

Action 2 : Offre de personnels d'éducation préscolaire

Effet attendu.1.1.2 : La demande d'inscription au préscolaire s'est accrue

L'indicateur retenu pour mesurer l'atteinte de cet effet est le nombre d'enfants inscrits dans les structures d'éducation préscolaire qui passe de 105 485 enfants à 356 932 en 2025.

Les actions permettant l'atteinte de cet effet sont :

Action 1 : mobilisation sociale de la communauté

Action 2 : mobilisation sociale des collectivités territoriales

OBJECTIF STRATEGIQUE 1. 2 : dynamiser les structures communautaires d'éducation préscolaire.

Pour l'OS 1.2, il y a deux effets attendus : (i) EA 1.2.1 : les structures communautaires d'éducation préscolaire sont fonctionnelles et (ii) EA 1.2.2 : la contribution de la communauté et des collectivités au fonctionnement des structures préscolaires communautaires est effective.

Effet attendu 1.2.1: les structures communautaires d'éducation préscolaire sont fonctionnelles

L'indicateur retenu pour mesurer l'atteinte de cet effet est le nombre de structures communautaires d'éducation préscolaire fonctionnelles qui passe de 260 en 2019 à 750 en 2025.

Les actions permettant l'atteinte de cet effet sont :

Action 1. : Gestion du personnel communautaire

Action 2. : Couverture de l'année scolaire en vivres de qualité dans les Bisongo.

Effet attendu 1.2.2.: la contribution de la communauté et des collectivités au fonctionnement des structures préscolaires communautaires est effective

L'indicateur retenu pour mesurer l'atteinte de cet effet est le nombre de Bisongo disposant de cantine endogène qui passe de 260 en 2019 à 750 en 2025.

Les actions permettant l'atteinte de cet effet sont :

Action 1.: Mobilisation des ressources humaines, matérielles et financières par les communautés pour le fonctionnement des structures communautaires d'éducation préscolaire

Action 2.: Renforcement de la participation des collectivités territoriales à la vie des structures communautaires d'éducation préscolaire

OBJECTIF STRATEGIQUE 1.3. : promouvoir l'équité et l'égalité d'accès à l'éducation préscolaire ;

Pour l'OS 1.3, il y a deux effets attendus : (i) EA 1.3.1 : les disparités régionales et de genre sont réduites et (ii) EA 1.3.2 : les enfants d'âge préscolaire en situation de handicap bénéficient d'une offre d'éducation préscolaire inclusive.

Effet attendu .1.3.1 : Les disparités régionales et de genre sont réduites.

Les indicateurs retenus pour mesurer l'atteinte de cet effet sont : l'écart entre la région ayant le taux brut de préscolarisation le plus élevé et celle ayant le taux brut de préscolarisation le plus bas qui passe de 20 points de pourcentage en 2019 à 15 points de pourcentage en 2025 puis l'indice de parité entre sexes qui est maintenu à 1,0.

Les actions permettant l'atteinte de cet effet sont :

Action 1.: Prise de mesures de réduction des disparités régionales ;

Action 2.: Prise de mesures de réduction des disparités de genre

Effet attendu.1.3.2 : Les enfants d'âge préscolaire en situation de handicap bénéficient d'une offre d'éducation préscolaire inclusive.

Les indicateurs retenus pour mesurer l'atteinte de cet effet sont la proportion des structures disposant de commodités pour les enfants en situation de handicap (rampes d'accès ,d'accoudoirs, etc.) qui sera porter à 4202 en 2025 et la proportion des enfants en situation de handicap inscrits au préscolaire bénéficiaires d'appuis spécifiques qui passe de 0% en 2019 à 100% en 2025.

Les actions permettant l'atteinte de cet effet sont :

Action 1.: Adaptation des structures d'éducation préscolaire aux besoins des enfants d'âge préscolaire en situation de handicap

Action 2.: Promotion des structures préscolaires inclusives

2.4.2.2. Axe stratégique 2 : amélioration de la qualité de l'éducation préscolaire

Cet axe vise à améliorer la qualité de l'éducation préscolaire en actionnant sur l'efficacité interne et l'efficacité externe.

L'opérationnalisation de cet axe passe par la réalisation de trois objectifs stratégiques : (i) OS 2.1 : renforcer la formation initiale et continue des personnels de l'éducation préscolaire (ii) OS 2.2 : renforcer l'encadrement pédagogique au préscolaire et (iii) OS 2.3 : renforcer les capacités des structures d'éducation préscolaire en matériels didactiques, pédagogiques et ludiques.

OBJECTIF STRATEGIQUE 2.1 : renforcer la formation initiale et continue des personnels de l'éducation préscolaire .

L'OS 2.1 est soutenu par deux effets attendus: (i) EA 2.1.1 : les structures d'éducation préscolaire disposent d'un personnel qualifié et (ii) EA 2.1.2 : les personnels des structures d'éducation préscolaire ont leur capacité renforcée.

Effet attendu.2.1.1 : Les structures d'éducation préscolaire disposent d'un personnel qualifié

L'indicateur retenu pour mesurer l'atteinte de cet effet est la proportion des personnels du préscolaire qualifié (éducateurs de la petite enfance) qui passe de 12% en 2019 à 67% en 2025.

Les actions permettant l'atteinte de cet effet sont :

Action 1. : Accroissement de l'offre de formation initiale des personnels des structures communautaires d'éducation préscolaire

Action 2. Accroissement de l'offre de formation initiale des personnels des structures publiques et privées d'éducation préscolaire

Effet attendu.2.1.2 : Les personnels des structures d'éducation préscolaire ont leur capacité renforcée

L'indicateur retenu pour mesurer l'atteinte de cet effet est le nombre de personnels des structures d'éducation préscolaire ayant bénéficié de formation continue qui passe de 686 en 2019 à 2909 en 2025.

Les actions permettant l'atteinte de cet effet sont :

Action 1. Renforcement de l'offre de formation continue des personnels des structures publiques et privées d'éducation préscolaire

Action 2. Renforcement de l'offre de formation continue des personnels des structures communautaires d'éducation préscolaire

OBJECTIF STRATEGIQUE 2.2 : Renforcer l'encadrement pédagogique au préscolaire

L'OS 2.2 est soutenu par deux effets attendus : (i) EA 2.2.1: l'encadrement pédagogique est renforcé au préscolaire et (ii) EA 2.2.2 : les capacités des encadreurs pédagogiques sont renforcées.

Effet attendu.2.2.1 : l'encadrement pédagogique est renforcé au préscolaire

Les indicateurs retenus pour mesurer l'atteinte de cet effet sont le nombre de visites dans les CEEP qui passe de 139 en 2019 à 520 en 2025 et la proportion des personnels bénéficiant des supervisions pédagogiques qui passe de 43,04% en 2019 à 100% en 2025,

Les actions permettant l'atteinte de cet effet sont :

Action 1. : Amélioration du suivi et de l'encadrement pédagogique des moniteurs, des éducateurs et des petites mamans/petits papas

Action 2. : Amélioration du suivi et du contrôle des structures d'éducation préscolaire publiques, privées et communautaires

Effet attendu 2.2.2 : les capacités des encadreurs pédagogiques sont renforcées

L'indicateur retenu pour mesurer l'atteinte de cet effet est le nombre d'encadreurs pédagogiques ayant bénéficié de formations continues qui passe de 81 en 2019 à 154 en 2025

Les actions permettant l'atteinte de cet effet sont :

Action 1. : Renforcement des capacités pédagogiques des encadreurs pédagogiques

Action 2. : Amélioration des capacités d'intervention des encadreurs pédagogiques

OBJECTIF STRATEGIQUE 2.3 : Renforcer les capacités des structures d'éducation préscolaire en matériels didactiques, pédagogiques et ludiques

L'OS 2.3 est soutenu par deux effets attendus : (i) EA 2.3.1: les structures d'éducation préscolaire disposent de matériels didactiques, pédagogiques et en qualité et en quantité, (ii) EA 2.3.2 les structures d'éducation préscolaire disposent de matériels ludiques en qualité et en quantité

Effet attendu 2.3.1: les structures d'éducation préscolaire disposent de matériels didactiques, pédagogiques en qualité et en quantité.

L'indicateur retenu pour mesurer l'atteinte de cet effet est le ratio manuel/enfant qui passe 03 manuels/auditeur en 2019 à 04 manuels/auditeur en 2025.

Les actions permettant l'atteinte de cet effet sont :

Action 1. : Amélioration des conditions d'apprentissage de production de matériels pédagogiques et didactiques

Action 2. : Production de matériels pédagogiques et didactiques

Effet attendu 2.3.2: les structures d'éducation préscolaire disposent de matériels ludiques en qualité et en quantité

L'indicateur retenu pour mesurer l'atteinte de cet effet est le nombre des personnels du préscolaire ayant reçu une formation en fabrication de matériels ludiques issus du terroir qui passe de 0 en 2019 à 2909 en 2025.

Les actions permettant l'atteinte de cet effet sont :

Action 1. : Amélioration des conditions d'apprentissage de production de matériels ludiques

Action 2. : Production de matériels ludiques

2.4.2.3. Axe stratégique 3 : renforcement du pilotage et soutien à l'éducation préscolaire

Cet axe vise à renforcer le pilotage et le soutien à l'éducation préscolaire.

Pour l'opérationnalisation de cet axe, les objectifs stratégiques suivants sont identifiés : (i) accroître les capacités opérationnelles, (ii) améliorer la gouvernance de l'éducation préscolaire et le partenariat entre l'État et le secteur privé et (iii) améliorer la visibilité de l'éducation préscolaire.

OBJECTIF STRATEGIQUE 3.1. : accroître les capacités opérationnelles

Deux effets attendus composent l'OS 3.1, à savoir : (i) EA 3.1.1 : la dotation en ressources matérielles et financières est améliorée (ii) EA 3.1.2 : les capacités en ressources humaines sont améliorées

Effet attendu 3.1.1 : la dotation en ressources matérielles et financières est améliorée.

Les indicateurs retenus pour mesurer l'atteinte de cet effet sont la part du budget de l'éducation allouée à l'éducation préscolaire qui passe de 1% en 2019 à 5% en 2025

Les actions permettant l'atteinte de cet effet sont :

Action 1. : dotation en ressources matérielles

Action 2. : Dotation des ressources financières

Effet attendu 3.1.2 : les capacités en ressources humaines sont améliorées.

L'indicateur retenu pour mesurer l'atteinte de cet effet est le nombre des personnels administratifs ayant bénéficié d'une formation continue qui passe de 131 en 2019 à 250 en 2025.

Les actions permettant l'atteinte de cet effet sont :

Action 1. : Renforcement des capacités des ressources humaines

Action 2. : Elaboration et mise en œuvre d'un mécanisme de gestion des personnels communautaires

OBJECTIF STRATEGIQUE 3.2 : améliorer la gouvernance de l'éducation préscolaire et le partenariat entre l'État et le secteur privé.

Cet objectif vise à améliorer la gouvernance de l'éducation préscolaire et créer des cadres de concertation entre l'Etat et les autres partenaires. Trois effets attendus composent l'OS 3.2, à savoir : (i) EA 3.1.1 : le système de collecte et diffusion des données statistiques du préscolaire s'est amélioré, (ii) EA 3.1.2 : le personnel public de l'éducation préscolaire est géré rationnellement et (iii) EA 3.1.3: les instances statutaires de pilotage de l'éducation préscolaire sont tenues.

Effet attendu 3.1.1 : le système de collecte et diffusion des données statistiques du préscolaire s'est amélioré.

L'indicateur retenu pour mesurer l'atteinte de cet effet est la proportion des structures communautaires d'éducation préscolaire couverte par la collecte des données qui passe de 52% en 2019 à 100% en 2025.

Les actions permettant l'atteinte de cet effet sont :

Action 1. : Amélioration du système de collecte de données statistiques du préscolaire ;

Action 2. : Amélioration de la diffusion des annuaires statistiques.

Effet attendu 3.1.2 : le personnel public de l'éducation préscolaire est géré rationnellement.

L'indicateur retenu pour mesurer l'atteinte de cet effet est le pourcentage de MEJE titulaires de section passe de 28,9% en 2019 à 10% en 2025.

Les actions permettant l'atteinte de cet effet sont :

Action 1. : Amélioration de la gestion des personnels de l'éducation préscolaire ;

Action 2. : Gestion prévisionnelle des effectifs des personnels de l'éducation préscolaire.

Effet attendu 3.1.3 : les instances statutaires de pilotage de l'éducation préscolaire sont tenues.

L'indicateur retenu pour mesurer l'atteinte de cet effet est le nombre de structures publiques et communautaires tenant régulièrement leurs instances statutaires qui passe de 170 en 2019 à 1030 en 2025.

Les actions permettant l'atteinte de cet effet sont :

Action 1. : Prise de mesures pour la tenue régulière des instances statutaires

Action 2. : Suivi évaluation de la stratégie

OBJECTIF STRATEGIQUE 3.3 : améliorer la visibilité et la perception de l'éducation préscolaire

Cet objectif stratégique vise à faire connaître davantage le préscolaire. Deux effets attendus composent l'OS 3.3, à savoir : (i) EA 3.3.1 : la visibilité de l'éducation préscolaire s'est améliorée.

(ii) EA 3.3.2 : la perception de l'éducation préscolaire s'est améliorée,

Effet attendu 3.3.1 : la visibilité de l'éducation préscolaire s'est améliorée.

L'indicateur retenu pour mesurer l'atteinte de cet effet est le taux de couverture médiatique des activités de l'éducation préscolaire qui passe de 10% en 2019 à 60% en 2025.

Les actions permettant l'atteinte de cet effet sont :

Action 1. : L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication ;

Action 2. : Diffusion de la documentation des résultats atteints.

Effet attendu 3.3.2 : la perception de l'éducation préscolaire s'est améliorée.

L'indicateur retenu pour mesurer l'atteinte de cet effet est le nombre d'acteurs communautaires connaissant l'importance de l'éducation préscolaire qui passe de 1320 en 2019 à 10.000 en 2025.

Les actions permettant l'atteinte de cet effet sont :

Action 1. : Amélioration des connaissances sur le domaine du préscolaire

Action 2. : Amélioration de la perception de l'éducation préscolaire par les populations

PARTIE III : DISPOSITION DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION

3.1. DISPOSITION DE MISE EN ŒUVRE

3.1.1. Instruments de mise en œuvre

Les instruments de mise en œuvre de la stratégie nationale de développement accéléré de l'éducation préscolaire sont essentiellement le Plan d'action triennal et le plan de communication.

- **Plan d'actions triennal glissant** : la stratégie nationale de développement accéléré de l'éducation préscolaire 2021-2025 sera mise en œuvre sur la base d'une programmation prenant en compte tous les acteurs concernés. Elle sera déclinée en plans d'actions triennaux glissants spécifiques. Le plan triennal glissant 2021-2023 sera décliné en programmes d'activités. Ce plan mettra l'accent sur l'accès à travers les constructions et l'équipement de CEEP, la dynamisation des Bisongo fermés ; la construction de nouveaux Bisongo et l'offre d'éducateurs qualifiés.
- **Plan de communication** : la stratégie nationale de développement accéléré de l'éducation préscolaire ne pourra atteindre ses objectifs que si elle est connue et comprise par l'ensemble des acteurs chargés de sa mise en œuvre. Pour ce faire, la communication est nécessaire. Elle se fera à travers la sensibilisation et la vulgarisation de la stratégie auprès des structures centrales et déconcentrées du MENAPLN, des collectivités territoriales, des Partenaires techniques et financiers, des partenaires sociaux, du secteur privé, des ONG et associations, des communautés, en vue de leur adhésion et de leur implication dans sa mise en œuvre.

3.1.2. Acteurs de mise en œuvre

Les acteurs de mise en œuvre de cette stratégie sont l'État, les collectivités territoriales, les communautés, les Organisations de la Société civile (OSC), partenaires sociaux, les partenaires techniques et financiers et les promoteurs privés d'éducation préscolaire.

En ce qui concerne l'État, son rôle consistera à mobiliser les ressources humaines, financières, techniques et matérielles nécessaires pour la mise en œuvre de la stratégie. Il assurera l'exécution des différents plans d'actions à travers les structures centrales et déconcentrées du MENAPLN et la coordination de l'ensemble des interventions.

Les collectivités territoriales sont bénéficiaires et actrices de la mise en œuvre de la stratégie. En tant qu'actrices, elles participeront à la mise en œuvre de la stratégie à travers la mobilisation des ressources financières, humaines et matérielles, et l'exécution des activités.

Quant aux communautés, aux partenaires sociaux et aux OSC, ils seront impliqués dans tout le processus de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la stratégie.

Les partenaires techniques et financiers contribueront à la mise en œuvre de la stratégie à travers les appuis techniques et financiers.

En ce qui concerne les promoteurs privés d'éducation préscolaire, ils accompagneront l'État dans la mise en œuvre en inscrivant leurs interventions dans la vision et les axes stratégiques définis.

3.1.3. Cadre organisationnel

La mise en œuvre de la stratégie sera appuyée par un cadre organisationnel approprié. Il s'agit d'organe et d'instances de décision.

- **Organe**

Un comité de pilotage sera mis en place par un arrêté qui précisera ses attributions, sa composition, son organisation, et son fonctionnement. Le comité de pilotage est chargé de faciliter la mise en œuvre par

l'accompagnement des structures opérationnelles, la coordination des actions et le suivi – évaluation à travers un cadre de résultats.

- **Instances**

Des rencontres Statutaires du comité de pilotage sont prévues et permettront de veiller à la bonne mise en œuvre de la Stratégie. Par ailleurs, les instances ordinaires du MENAPLN comme la mission conjointe de suivi, le CASEM seront mises à contribution.

3.2. SUIVI ET L'EVALUATION

En vue de garantir la pertinence, la cohérence et l'efficacité des différentes actions, il est nécessaire de disposer des données qualitatives et quantitatives sur les différentes mesures entreprises dans le cadre de la SNDAEP. C'est pourquoi, il est indispensable de mettre en place un dispositif de suivi et un plan d'évaluation de la Stratégie.

3.2.1. Mécanisme de suivi et d'évaluation

Le suivi/évaluation porte sur les conditions de mise en œuvre de la stratégie comme l'implication des acteurs concernés, la connaissance des objectifs et la qualité des autres ressources déployées (financières et matérielles). Aussi, l'application effective des mesures/actions définies dans la stratégie, le respect du dispositif de mise en œuvre, la qualité des activités et le niveau d'atteinte des objectifs, les difficultés rencontrées et les solutions envisagées, le nombre de partenaires engagés et le volume des réalisations sont des éléments essentiels du suivi-évaluation de la stratégie.

Le suivi se fera de manière continue au niveau de chaque acteur et visera à collecter, traiter et analyser les données en vue d'avoir des éléments d'appréciation sur l'utilisation des ressources mobilisées, les progrès réalisés (exécution physique et financière des activités) dans la mise en œuvre des actions et les cibles atteintes.

La collecte et le traitement des données ainsi que le renseignement des indicateurs retenus seront assurés par la DG-AEF en collaboration étroite avec la Direction générale des études et des statistiques sectorielles (DGESS) du MENAPLN. Deux rapports de suivi de la mise en œuvre de la Stratégie seront élaborés annuellement. Il s'agit du rapport semestriel et du rapport annuel.

L'évaluation comprendra une évaluation à mi-parcours (en 2023) et une évaluation finale (en 2025).

Toutefois, en accord avec tous les acteurs, une évaluation spécifique peut être commanditée si la situation l'exige.

3.2.2. Outils de suivi et d'évaluation

Le suivi-évaluation s'applique à toutes les composantes de la stratégie. Il a pour objectif d'assurer une meilleure centralisation de la collecte des données des différentes composantes du plan d'action en vue de donner une meilleure visibilité aux progrès accomplis dans le processus de développement de l'éducation préscolaire.

Pour que le suivi et l'évaluation soient efficaces, il importe que des outils de suivi et d'évaluation soient élaborés. Il s'agit principalement :

- du cadre logique de la stratégie ;
- du cadre de mesure de performance ;
- du plan de suivi évaluation et des tableaux de bords précisant les activités de suivi évaluation au cours de l'année avec des précisions sur les structures responsables des activités ;
- d'une base de données.

3.3. MECANISME DE FINANCEMENT

La mise en œuvre de la SNDAEP nécessite une mobilisation de soixante-treize milliards quatre cent douze millions cinq cent quatre-vingt-un mille (73 412 581 000) francs CFA. A cet effet, toutes les possibilités de financement seront explorées.

Le financement de la mise en œuvre de la SNDAEP se fera d'une part par le budget de l'Etat et d'autre part, par les collectivités locales, le secteur privé, la société civile et l'ensemble des partenaires au développement du Burkina Faso. Une planification budgétaire pluriannuelle permettra de mettre en évidence les besoins pour la mise en œuvre de la stratégie.

3.3.1. Acteurs du financement

La mise en œuvre de la SNDAEP nécessitera la mobilisation d'importantes ressources financières. Son financement sera assuré par des ressources provenant de différents acteurs que sont :

- **l'Etat** : le budget de l'Etat devrait spécifier les fonds alloués à la mise en œuvre de la SNDAEP. Il s'agit pour l'Etat de trouver des ressources financières affectées à l'éducation préscolaire, ce qui commandera une augmentation significative des financements publics de l'éducation préscolaire ;
- **les collectivités territoriales** : les régions et les communes devraient allouer des budgets destinés à soutenir les actions et les structures d'éducation préscolaire. Les plans régionaux et/ou communaux de développement devraient en tenir compte ;
- **les partenaires techniques et financiers (PTF)** : outre leurs appuis techniques, les diverses agences de coopération bilatérale et multilatérale, les agences des Nations unies, les ONG internationales devront apporter leurs contributions financières comme additif au budget de l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre de la SNDAEP ;
- **le privé** : les entreprises, les sociétés, notamment minières, les banques de développement, dans le cadre de leurs actions relatives à la responsabilité sociale des entreprises (RSE), pourraient contribuer au financement des actions de développement de l'éducation préscolaire. Elles pourraient construire des CEEP dans leurs zones d'intervention ou au sein de leurs structures respectives. Pour ce faire, des stratégies d'approche et de plaidoyer doivent être développées.

De même, les acteurs privés de l'éducation préscolaire, notamment les fondateurs d'établissements préscolaires devraient contribuer au développement du sous-secteur dans le respect du cahier des charges et des textes réglementaires y relatifs.

Au-delà des acteurs institutionnels ci-dessus cités, **les communautés et les familles** peuvent contribuer à la mise en œuvre de la SNDAEP par un apport matériel ou humain et les actions collectives de soutien aux structures d'éducation préscolaire. Cette contribution sera décisive dans le cadre de la dynamisation des structures communautaires.

3.3.2. Stratégie de mobilisation des ressources

Pour mobiliser les ressources nécessaires au financement de la SNDAEP et de ses plans d'actions, un plaidoyer devra être fait auprès des acteurs ci-dessus identifiés afin que des fonds soient mis à disposition pour sa mise en œuvre.

A cet effet, des tables rondes et des rencontres bilatérales et multilatérales pourraient être organisées pour présenter la Stratégie et les besoins de financement avec une forte implication des plus hautes autorités du MENAPLN.

Il faut envisager la mutualisation des ressources avec le système de paniers communs où chaque partenaire pourrait apporter sa contribution en fonction des actions prioritaires définies.

En ce qui concerne les opérateurs économiques d'envergure (sociétés, entreprises, banques de développement), il faut les inciter par la sensibilisation et le plaidoyer, à s'impliquer dans le mécénat pour la promotion et l'éducation de la petite enfance, notamment l'éducation préscolaire, selon les diverses formules possibles de financement.

Dans ce sens, les diverses modalités de mise en œuvre de la responsabilité sociale des entreprises et autres moyens de sensibilisation peuvent être envisagés comme stratégies de responsabilisation de la société relativement à la mission collective de protection, de promotion et d'éducation de la petite enfance.

D'autres stratégies de financement pourraient être le parrainage, l'organisation de téléthons ou autres événements générateurs de ressources.

3.4. ANALYSE ET GESTION DES RISQUES

Il existe un certain nombre de risques qui peuvent influencer la mise en œuvre de la SNDAEP. Les plus importants sont les suivants :

3.4.1. L'insuffisance de financement

Les facteurs de risques qui peuvent affecter le volume des ressources financières et matérielles destinées à la mise en œuvre de la stratégie se résument à la mobilisation d'importantes ressources aussi bien internes qu'externes. La mobilisation des ressources internes peut être liée à de nombreux facteurs dont la difficulté de mobilisation et les contraintes budgétaires et celle de ressources externes aux orientations des partenaires techniques et financiers.

Pour prévenir la survenue de ce risque, il importe d'explorer d'autres opportunités de financement en impliquant de nouveaux partenariats comme les sociétés minières dans les localités où les structures d'éducation préscolaire sont implantées ; en initiant un plaidoyer auprès des collectivités territoriales et en recourant au partenariat public privé.

3.4.2. La faible adhésion des acteurs

La mise en œuvre de la SNDAEP pourrait être compromise par une faible adhésion des acteurs. En effet, les pesanteurs socio-culturelles et la pauvreté des parents, le nomadisme et l'immigration des parents, ainsi que les préjugés que représentent certains des attributs de l'école, pourraient entraîner une réticence des parents.

Pour parvenir à une implication effective des acteurs, le recours à une campagne de communication et des actions de sensibilisation peuvent réduire considérablement ce risque.

3.4.3. La crise sanitaire (la pandémie de la Covid-19)

La pandémie de la Covid-19 est un obstacle majeur au développement de l'éducation préscolaire. Elle a fortement ébranlé le système éducatif avec ses corollaires de fermetures des structures éducatives, de suspension des activités pédagogiques; ce qui impacte négativement sur la qualité des apprentissages et sur la consolidation des acquis scolaires. Assurer le strict respect des gestes barrières dans l'espace éducatif constitue une des mesures d'atténuation.

3.4.4. L'insécurité

L'insécurité constitue un véritable obstacle à la mise en œuvre des programmes parce qu'elle annihile les efforts de fourniture de services éducatifs. Depuis 2015, le Burkina Faso est sous la menace des

mouvements terroristes dont les activités criminelles sapent la confiance des investisseurs et de la population, et peuvent porter atteinte à la mise en œuvre de la stratégie.

Sachant qu'aucun développement n'est possible sans la sécurité et la paix, il est nécessaire de mettre en confiance les acteurs ainsi que les partenaires techniques et financiers afin de préserver les acquis du système éducatif et garantir la mise en œuvre effective de la SNDAEP.

Les actions d'atténuation porteront sur la consolidation de la synergie d'action entre les FDS et les volontaires pour la défense de la patrie, les leaders coutumiers et l'instauration d'un climat de confiance entre les populations et les FDS ainsi que la résolution des conflits intercommunautaires et fonciers. Il s'agira également de développer l'éducation en situation d'urgence et les approches Safe School/EQAmE dans les structures éducatives.

3.4.5. Les mutations institutionnelles

Les mutations institutionnelles pourraient ralentir ou stopper la mise en œuvre de la stratégie de développement accéléré de l'éducation préscolaire.

Les actions d'atténuation porteront sur la consolidation du principe de la continuité de l'administration et sur la stabilisation de la mémoire de la stratégie pour garantir la continuité des actions quels que soient les changements institutionnels.

3.4.6. Les troubles sociopolitiques

La mise en œuvre de la SNDAEP requiert un climat social apaisé et sécurisé. D'éventuels troubles liés aux conflits communautaires et à la fronde sociale peuvent freiner la mise en œuvre de la stratégie.

En effet, la stabilité du pays est déterminante dans la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de la SNDAEP.

Pour parer à ce risque, la promotion d'un environnement politique apaisé à travers un dialogue social permanent sera de mise. D'où la nécessité de développer les actions de veille et d'anticipation garantissant la paix et un climat propice à la mise en œuvre de la stratégie.

CONCLUSION

La stratégie nationale de développement accéléré de l'éducation préscolaire (SNDAEP) s'inscrit dans les prérogatives du Gouvernement qui veut apporter une réponse urgente et structurée à l'éducation préscolaire, base des acquisitions futures chez l'enfant. Elle se définit comme un cadre fédérateur des interventions dans le domaine de l'éducation préscolaire, orienté vers le développement économique et social du Burkina Faso.

Elle ambitionne de promouvoir un développement accéléré de l'éducation préscolaire au Burkina en faisant passer le taux brut de préscolarisation nationale de 5,2% en 2019 à 10% en 2023 et à 15% en 2025. Il s'agira de contribuer significativement à réaliser progressivement l'effectivité du droit à l'éducation préscolaire de tous les enfants vivant au Burkina Faso.

Le développement de l'éducation préscolaire au Burkina Faso, loin d'être un luxe, constitue un enjeu de développement pour tout pays, notamment pour ceux qui aspirent encore à l'émergence.

Il est également tributaire des actions robustes et structurantes qui seront déployées tout au long de la mise en œuvre de la SNDAEP, en commençant par celles inscrites dans le PAT 2021-2023.

Les axes stratégiques retenus dans la SNDAEP et auxquels sont arrimées plusieurs actions prioritaires permettront d'améliorer considérablement l'accès et la qualité de l'éducation préscolaire ainsi que le renforcement du pilotage et du soutien au sous-système.

La mise en œuvre du Plan Annuel de Travail (PTA) glissant sera assurée par l'Etat à travers principalement les structures du MENAPLN avec l'appui des PTF, ONG et associations œuvrant dans le domaine.

La contribution du secteur privé et des communautés à la base sera également sollicitée et encouragée.

De ce point de vue, on peut affirmer que le succès de la SNDAEP dépendra de l'engagement fort des autorités publiques, de la concertation permanente et la synergie d'actions entre tous les acteurs impliqués.

Un dispositif de pilotage et de suivi-évaluation sera mis en place afin de suivre l'évolution des programmations opérationnelles. Des ressources humaines, matérielles et financières seront mobilisées à cet effet, avec un mécanisme de financement innovant.

La stratégie s'affiche comme un cadre programmatique multi acteur et un outil de plaidoyer pertinent pour le développement de l'éducation préscolaire. Toutefois, sa mise en œuvre réussie sera tributaire de l'environnement socioéconomique, sécuritaire et sanitaire rassurant.

Annexe 1 : Tableau des risques et des mesures d'atténuation

Risques	Niveau/risque	Mesures d'atténuation ou de contournement
L'insuffisance de financement	Moyen	-Explorer d'autres opportunités de financement : -Faire un plaidoyer auprès des collectivités territoriales -Recourir au partenariat public-privé
La faible adhésion des acteurs	Moyen	Organiser des campagnes de communications, et des actions de sensibilisation.
La crise sanitaire (la pandémie de la Covid-19)	Moyen	Respecter les mesures de prévention de la maladie dans l'espace éducatif
L'insécurité	Élevé	-Développer la résilience des populations et promouvoir la cohésion sociale -Développer l'éducation en situation d'urgence et les approches Safe School/EQAmE dans les structures éducatives.
Les mutations institutionnelles	Moyen	-Stabiliser la mémoire de la stratégie pour garantir la continuité des actions quels que soient les changements institutionnels
Les troubles sociopolitiques	Élevé	Maintenir et renforcer le dialogue social

2

Annexe 2 : Cadre logique de la SNDAEP

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence (2019)	Cibles finales de la stratégie	Source de vérification	Resp	Hypothèses / Risques
Axe 1 : Amélioration de l'accès des enfants aux structures d'éducation préscolaire						
Objectif stratégique 1.1: Accroître l'offre d'éducation préscolaire						
Effet attendu : EA.1.1.1. : Les capacités d'accueil sont accrues						
	Nombre de CEEP publics	170	520	Annuaire statistique	DGESS	la crise financière mondiale qui pourrait affaiblir les capacités de financement de l'éducation en général et du préscolaire en particulier ; -les mouvements des partenaires sociaux ; -la crise sécuritaire avec ses corollaires de fermeture des écoles et des centres préscolaires ; -la méconnaissance de l'importance de l'éducation préscolaire ; -les effets néfastes des pandémies; -le nombre croissant des déplacés internes en raison de l'insécurité, des conflits communautaires et de l'orpaillage; les mutations institutionnelles
	Nombre de Bisongo	260	750	Annuaire statistique	DGESS	
	Nombre de Centres multi accueil	0	50	Annuaire statistique	DGESS	
	Nombre de Centres Apprendre en jouant	0	7	Annuaire statistique	DGESS	
Effet attendu : EA.1.1.2. : La demande d'inscription au préscolaire s'est accrue						

2

	Nombre d'enfants inscrits dans les structures d'éducation préscolaire	105 485	356 932	Annuaire statistique	DGESS	la crise financière mondiale qui pourrait affaiblir les capacités de financement de l'éducation en général et du préscolaire en particulier ;-les mouvements des partenaires sociaux ;-la crise sécuritaire avec ses corolaires de fermeture des écoles et des centres préscolaires ;-la méconnaissance de l'importance de l'éducation préscolaire ;-les effets néfastes des pandémies;- le nombre croissant des déplacés internes en raison de l'insécurité, des conflits communautaires et de l'orpaillage;les mutations institutionnelles
Objectif stratégique 1.2. : dynamiser les structures communautaires d'éducation préscolaire						
Effet attendu : EA.1.2.1. : les structures communautaires d'éducation préscolaire sont fonctionnelles						
	Nombre de structures communautaires d'éducation préscolaire fonctionnelles	260	750	Rapports d'activités	DG-AEF	-la crise sécuritaire avec ses corolaires de fermeture des écoles et des centres préscolaires ; -les effets néfastes des pandémies.
Effet attendu : EA.1.2.2. : la contribution de la communauté et des collectivités au fonctionnement des structures préscolaires communautaires est effective						
	Nombre de CEEP publics et Bisongo disposant de cantine endogène	260	750	Rapports d'activités	DG-AEF	-la crise sécuritaire avec ses corolaires de fermeture des écoles et des centres préscolaires ; -les effets néfastes des pandémies.
Objectif stratégique 1.3 : promouvoir l'équité et l'égalité d'accès à l'éducation préscolaire						

Effet attendu : EA .1.3.1. : Les disparités régionales et de genre sont réduites						
	l'écart entre la région ayant le taux brut de préscolarisation le plus élevé et celle ayant le taux brut de préscolarisation le plus bas	20%	15%	Annuaire statistique	DGESS	La crise financière mondiale qui pourrait affaiblir les capacités de financement de l'éducation en général et du préscolaire en particulier ; mouvements des partenaires sociaux ; crise sécuritaire avec ses corolaires de fermeture des écoles et des centres préscolaires ; méconnaissance de l'importance de l'éducation préscolaire ; effets néfastes des pandémies; nombre croissant des déplacés internes en raison de l'insécurité, des conflits communautaires et de l'orpaillage; les mutations institutionnelles
	Indice de parité entre sexes du taux de préscolarisation	1,0	1,00	Annuaire statistique	DGESS	Pesanteurs socioculturelles
Effet attendu : EA.1.3.2. :Les élèves en situation de handicap bénéficient d'une offre d'éducation préscolaire adaptée						
	la proportion des structures disposant de commodités pour les enfants en situation de handicap (rampes d'accès ,d'accoudoirs, etc.)	ND	4 202	Annuaire statistique	DGESS	
	la proportion des enfants en situation de handicap inscrits au préscolaire bénéficiaires d'appuis spécifiques	0,0%	100,0%			

Axe 2: amélioration de la qualité de l'éducation préscolaire						
Objectif stratégique 2.1: renforcer la formation initiale et continue des personnels de l'éducation préscolaire						
EA.2.1.1 : Les structures d'éducation préscolaire disposent d'un personnel qualifié						
	la proportion des personnels du préscolaire qualifié (éducateurs de la petite enfance)	12,00%	67,0%	Annuaire statistique	DGESS	effets néfastes des pandémies
EA.2.1.2 : Les personnels des structures d'éducation préscolaire ont leur capacité renforcée						
	le nombre de personnels des structures d'éducation préscolaire ayant bénéficié de formation continue	686	2909	Rapports d'activités	DG-QEF	crise financière mondiale qui pourrait affaiblir les capacités de financement de l'éducation en général et du préscolaire en particulier
Objectif stratégique 2.2: Renforcer l'encadrement pédagogique au préscolaire						
EA.2.2.1 : l'encadrement pédagogique est renforcé au préscolaire						
	Nombre de visite CEEP	139	520	Rapports d'activités	DG-QEF	crise financière mondiale qui pourrait affaiblir les capacités de financement de l'éducation en général et du préscolaire en particulier les mutations institutionnelles
	la proportion des personnels bénéficiant des supervisions pédagogiques	43%	100%	Rapports d'activités	DG-QEF	crise financière mondiale qui pourrait affaiblir les capacités de financement de l'éducation en général et du préscolaire en particulier les mutations institutionnelles
Effet attendu 2.2.2: les capacités pédagogiques et d'intervention des encadreurs pédagogiques sont renforcées						

	le nombre d'encadreurs pédagogiques ayant bénéficié de formations continues	81	154	Rapports d'activités	DG-QEF	crise financière mondiale qui pourrait affaiblir les capacités de financement de l'éducation en général et du préscolaire en particulier les mutations institutionnelles
Objectif stratégique 2.3: Renforcer les capacités des structures d'éducation préscolaire en matériels didactiques, pédagogiques et ludiques						
EA.2.2.1 : les structures d'éducation préscolaire disposent de matériels didactiques et pédagogiques en qualité et en quantité.						
	Ratio manuel/auditeur	3	4	Rapports d'activités	DAMSSE	crise financière mondiale qui pourrait affaiblir les capacités de financement de l'éducation en général et du préscolaire en particulier les mutations institutionnelles
EA.2.2.2 : les structures d'éducation préscolaire disposent de matériels ludiques en qualité et en quantité						
	Nombre des personnels du préscolaire ayant reçu une formation en fabrication de matériels ludiques issus du terroir	0	2909	Rapports d'activités	DG-AEF	crise financière mondiale qui pourrait affaiblir les capacités de financement de l'éducation en général et du préscolaire en particulier les mutations institutionnelles
Axe 3: renforcement du pilotage et soutien à l'éducation préscolaire						
Objectif stratégique 3.1: : accroître les capacités opérationnelles						
EA3.1.1: la dotation en ressources matérielles et financières est améliorée						
	Part du budget de l'éducation allouée à l'éducation préscolaire	1%	5%	Plan d'action	DGESS	crise financière mondiale qui pourrait affaiblir les capacités de financement de l'éducation en général et du préscolaire en particulier les mutations institutionnelles

2

EA3.1.2: les capacités en ressources humaines sont améliorées.						
	Nombre des personnels administratifs ayant bénéficié d'une formation continue	131	250	Rapports d'activités	DG-QEF	crise financière mondiale qui pourrait affaiblir les capacités de financement de l'éducation en général et du préscolaire en particulier les mutations institutionnelles
Objectif stratégique 3.2: améliorer la gouvernance de l'éducation préscolaire et le partenariat entre l'État et le secteur privé						
Effet attendu 3.2.1 : le système de collecte et diffusion des données statistiques du préscolaire s'est amélioré.						
	Proportion des structures communautaires d'éducation préscolaire couverte par la collecte des données	52%	100%	Rapports d'activités	DSS/DGESS	
Effet attendu 3.2.2 :le personnel public de l'éducation préscolaire est géré rationnellement						
	Pourcentage de MEJE titulaires de sections	29%	10%	Annuaire statistique	DGESS	crise sécuritaire avec ses corolaires de fermeture des écoles et des centres préscolaires
Effet attendu 3.2.3 :les instances statutaires de pilotage de l'éducation préscolaire sont tenues						
	nombre de structures publiques et communautaires tenant régulièrement leurs instances statutaires	170	1030	Rapports d'activités	DG-AEF	
Objectif stratégique 3.3: améliorer la visibilité de l'éducation préscolaire						

Effet attendu 3.3.1 : la visibilité de l'éducation préscolaire s'est améliorée						
	Taux de couverture médiatique des activités de l'éducation préscolaire	10%	60%	Rapports d'activités	DG-AEF	
Effet attendu 3.3.2 : la perception de l'éducation préscolaire s'est améliorée.						
	nombre d'acteurs communautaires connaissant l'importance de l'éducation préscolaire	1320	10 000	Rapports d'activités	DG-AEF	